PROGRAMME DOSSIERS URBAINS CANADA

PROFILS DES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE HALTON

ONTARIO

PRÉPARÉ PAR TRAVAUX PUBLICS CANADA
DIRECTION DES SERVICES DE L'IMMOBILIER

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

N° de cat. W67-1/60 - 1985F

ISBN 0-662-92883-0

OTTAWA 1984

PRÉFACE

La Direction générale de l'administration immobilière de Travaux publics Canada exécute le programme Dossiers urbains Canada (DUC) pour et au nom du Comité consultatif du Conseil du Trésor chargé de la Gestion foncière fédérale (CCCT/GFF) en vue de la mise en oeuvre de la politique de gestion foncière fédérale approuvée par le Cabinet en 1973. Cette politique a pour principe fondamental de gérer les biens fonds du gouvernement de manière à offrir des services efficaces tout en réalisant ses objectifs sociaux, économiques et écologiques.

Le Programme Dossiers urbains Canada (DUC) vérifie donc systématiquement l'utilisation des biens fonds dans des régions déterminées du pays en vue de réaliser cette politique. Chaque rapport DUC s'accompagne d'un plan des biens fonds dans la région à l'étude, du profil urbain comportant certains renseignements de nature sociale, économique et écologique et des tendances susceptibles d'influer sur la gestion des biens immobiliers du gouvernement fédéral. Les objectifs de planification foncière des divers paliers de gouvernement ont également été colligés pour compléter le profil. Après une descirption générale des caractéristiques de l'ensemble des biens-fonds fédéraux, chacun de ceux-ci sera repris et étudié dans son contexte propre.

Une version à diffusion restreinte du rapport DUC est préparée pour être distribuée aux ministères fédéraux; on y trouve une description complète et l'évaluation de chacune des propriétés dans la région à l'étude. Une autre version non restreinte du rapport, y compris l'inventaire des propriétés, est mise à la disposition du public.

Un suivi de ce rapport est fait annuellement ou selon les besoins, dans le cas des propriétés qui pourraient faire l'objet d'une meilleure utilisation.

Travaux publics Canada remercie sincèrement le Comité consultatif du Conseil du Trésor chargé de la Gestion foncière fédérale ainsi que les autres ministères intéressés au Programme Dossiers urbains Canada; il remercie en particulier les experts d'Environnement Canada pour leurs conseils en matière écologique. Des remerciements sincères sont adressés également aux ministères fédéraux et provinciaux de même qu'aux organismes municipaux qui ont fourni les renseignements et les données qui ont permis de préparer les rapports. Sa gratitude va également à Archives publiques Canada qui a fourni l'illustration de la page couverture, tirée d'une exposition de cartes panoramiques intitulée "Vue à vol d'oiseau des villes canadiennes".

Tous les renseignements que contient le présent rapport de planification des propriétés du gouvernement fédéral proviennent de divers ministères et organismes, et sont à jour au mois de juillet 1984.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PRÉFACE	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iii
RÉSUMÉ	iv
1.0 INTRODUCTION	2
2.0 PROFIL RÉGIONAL	4
2.1 POPULATION	4
2.2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE	5
2.3 STRUCTURE RÉGIONALE	7
2.3.1 Organisation du gouvernement local	7
2.3.2 Transport	8
2.3.3 Commerce	9
2.3.4 Industrie	10
2.3.5 Logement	10
2.3.6 Aires de récréation, espaces libres, considérations écologiques	11
3.0 OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FONCIÈRE ET OBJECTIFS LOCAUX	13
3.1 OBJECTIFS DE PLANIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE HALTON	13
3.1.1 Région de Halton et Centre de l'Ontario	13
3.1.2 Buts et objectifs de la région de Halton	13
(i) Croissance et habitation	13
(ii) Développement économique	14
(iii) Logement	14
(iv) Agriculture	14
(v) Protection de l'environnement	14
(vi) Bord de l'eau	15
(vii) Ressources minérales	15
(viii) Aires libres	15
(ix) Objectifs sociaux	15
(x) Administration	15
3.2 OBJECTIFS PROVINCIAUX	16
A - Objectifs économiques et sociaux	16
(i) Électricité	16
(ii) Transport	16
(iii) Richesses naturelles	16
(iv) Technologie	17
(v) Population	17
(vi) Collectivité	18
B - Objectifs urbains	18
3.3 OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	19
A - Objectifs généraux	19
B - Objectifs reliés au programme	19
C - Biens fonds du gouvernement fédéral	20

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		Page
4.0	**PROPRIÉTÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**	21
4.1	**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DES PROPRIÉTÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**	21
4.1.1	Espace et propriétés administrés par TPC	21
4.1.2	Espace et propriétés administrés par d'autres ministères	21
4.2	**PROFILS DES PROPRIÉTÉS**	

Site 1	PC	Bureau de poste de Campbellville
Site 2	PC	Bureau de poste de Milton
Site 3	PC	Succursale postale "B", Burlington
Site 4	PC	Bureau de poste de Burlington
Site 5	PC	Immeuble de Postes canadia, Oakville
Site 6	PC	Bureau de poste de Georgetown
Site 7	PC	Immeuble de Postes canadia, Acton
Site 8	TC	Radiophare d'alignement de piste de Toronto
Site 9	TC	Station radio de la Garde côtière canadienne
Site 10	EC	Centre canadien des eaux intérieures
Site 11	DN	Résidences familiales de Surrey Park
Site 12	DN	Manège militaire d'Oakville
Site 13	DN	Manège militaire de Georgetown
Site 14	SRC	Émetteurs CBL-CJBC
Site 15	TPC	Pont levis de Burlington
Site 16	P&O	Port de Bronte et quai

ANNEXES

A	Glossaire	23
B	Abréviations	25
C	Rapports DUC publiés	26

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Municipalité régionale de Halton: carte de localisation	1
Municipalités locales de Halton	3
Profils des propriétés	4
Plan de la propriété	fin du rapport

PROGRAMME DOSSIERS URBAINS CANADA (DUC)

RÉGION DE HALTON

RÉSUMÉ ADMINISTRATIF

La zone à l'étude, soit la municipalité régionale de Halton, a une superficie totale de 94,019 hectares et est constituée de la cité de Burlington et des villes de Halton Hills, Milton et Oakville. La municipalité régionale de Halton se situe à l'extrémité ouest du lac Ontario, entre Toronto et Hamilton.

Le secteur des services constitue le principal fondement de l'économie de la municipalité régionale de Halton, suivi de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et de l'exploitation de carrières. La cité de Burlington est le centre le plus important et compte 114,295 habitants, soit 45% de la population totale de cette municipalité (251,365). Le taux d'accroissement de la population va sans cesse augmentant et s'est toujours maintenu au-dessus du taux moyen d'accroissement de la province d'Ontario et du Canada.

Région de Halton

Nombre et superficie des propriétés du gouvernement fédéral dans les municipalités locales

Municipalité	Nombre de propriétés	Superficie des biens fonds (ha)	Superficie des bâtiments (m^2 brut)
Cité de Burlington	5	44,29 ha	51 742,5 m^2
Ville de Oakville	5	31,85 ha	15 469,8 m^2
Ville de Milton	3	20,61 ha	1 256,9 m^2
Ville de Halton Hills	3	0,64 ha	2 111,8 m^2
TOTAL	16	97,40 ha	70 581,0 m^2

La plus grande concentration de biens fonds fédéraux (44,29 ha) se trouve à Burlington où est située la propriété la plus considérable du gouvernement fédéral; il s'agit du Centre canadien des eaux intérieures d'Environnement Canada qui compte 41 ha.

REGIONAL MUNICIPALITY OF/
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
HALTON

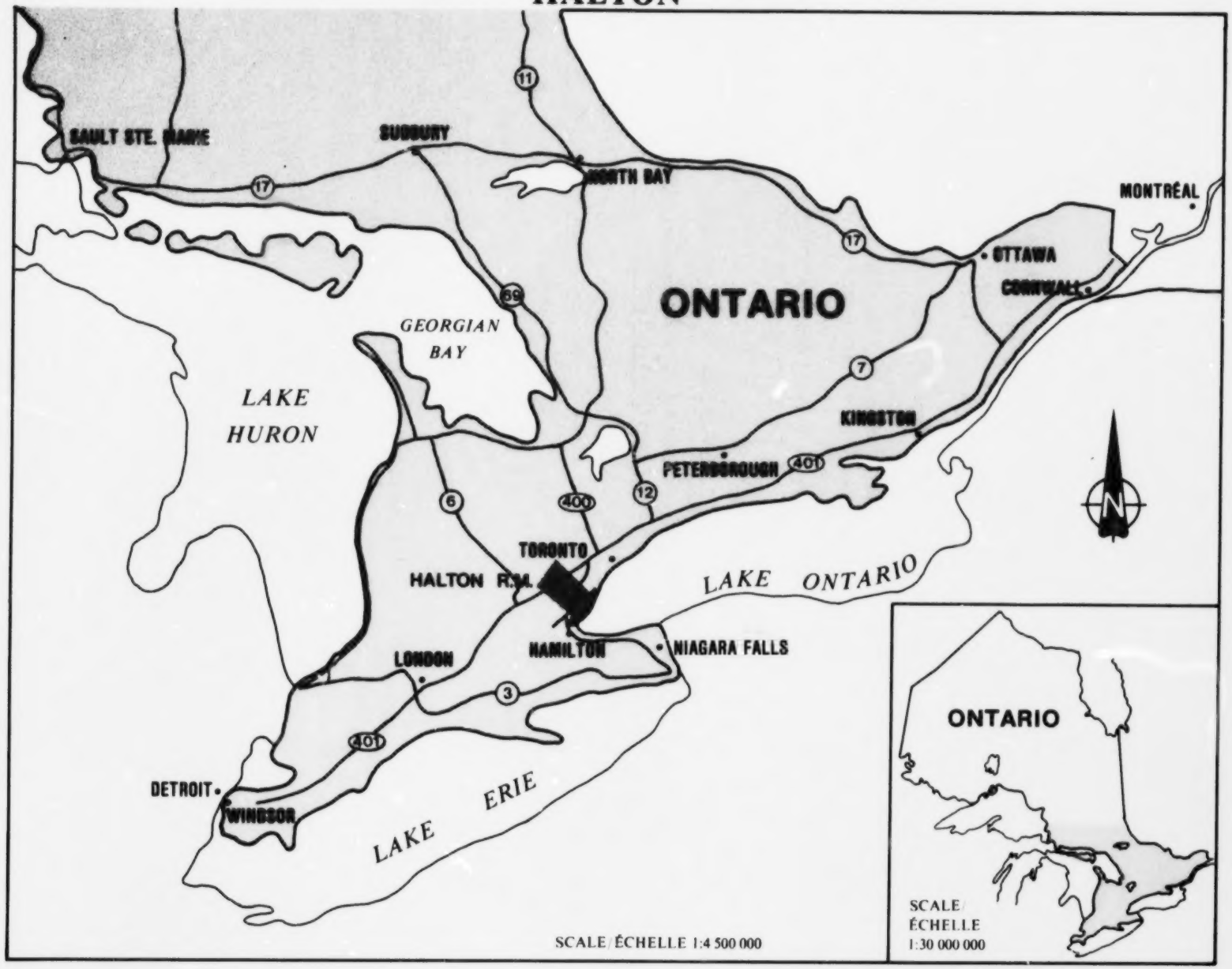

1.0 INTRODUCTION

La municipalité régionale de Halton, formée des quatre municipalités locales de Oakville, Burlington, Milton et Halton Hills, est située à l'extrémité ouest du lac Ontario, entre Toronto et Hamilton. Halton se trouve dans une zone populeuse et très industrialisée entourant la pointe ouest du lac Ontario, entre Oshawa et Niagara Falls, et désignée sous le vocable "Golden Horseshoe".

La région longe le lac Ontario sur une longueur de 24 kilomètres et s'étend vers le nord sur 39 kilomètres couvrant ainsi une superficie totale de 94,019 hectares. La falaise du Niagara traverse la région en diagonale, de Burlington au sud-ouest, jusqu'à la pointe nord-est, offrant des variations abruptes et importantes du paysage. Au pied de la falaise, la richesse du sol est le résultat de l'inondation de la période glaciaire. Au nord-ouest de la falaise, la terre couverte d'une moraine de retrait forme un terrain valloné et pierreux parsemé de marécages. Les ruisseaux de Bronte et d'Oakville coulent vers le sud et se jettent dans le lac Ontario. De même, la rivière Credit et ses tributaires assurent l'irrigation de la zone nord, y compris Halton Hills.

Le rôle de la municipalité régionale de Halton, dans le cadre de la planification provinciale, a été clairement défini par des révisions subséquentes du plan original de 1970 intitulé "Design and Development - Toronto-Centred Region Plan". Dans la zone sud, soit la zone 1, le "Parkway Belt" coupe les centres urbains et les divise en deux étages. Les centres logeant le lac, soit Oakville et Burlington, assument des fonctions de sous-région tandis que les centres de l'étage nord, adjacents au "Parkway Belt", ne feront pas l'objet d'aménagement dans un prochain avenir. Le "Parkway Belt" est un corridor offrant un réseau continu de transport linéaire, des services et des aires libres; elle divise et dessert les centres urbains de la région. Quant à la zone 2, au nord et au nord-ouest de la région, elle continuera d'être constituée de secteurs agricoles et récréatifs et d'aires libres; l'accroissement se produisant principalement dans les centres urbains existants d'Acton et Georgetown.

REGIONAL MUNICIPALITY OF/
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE/
HALTON

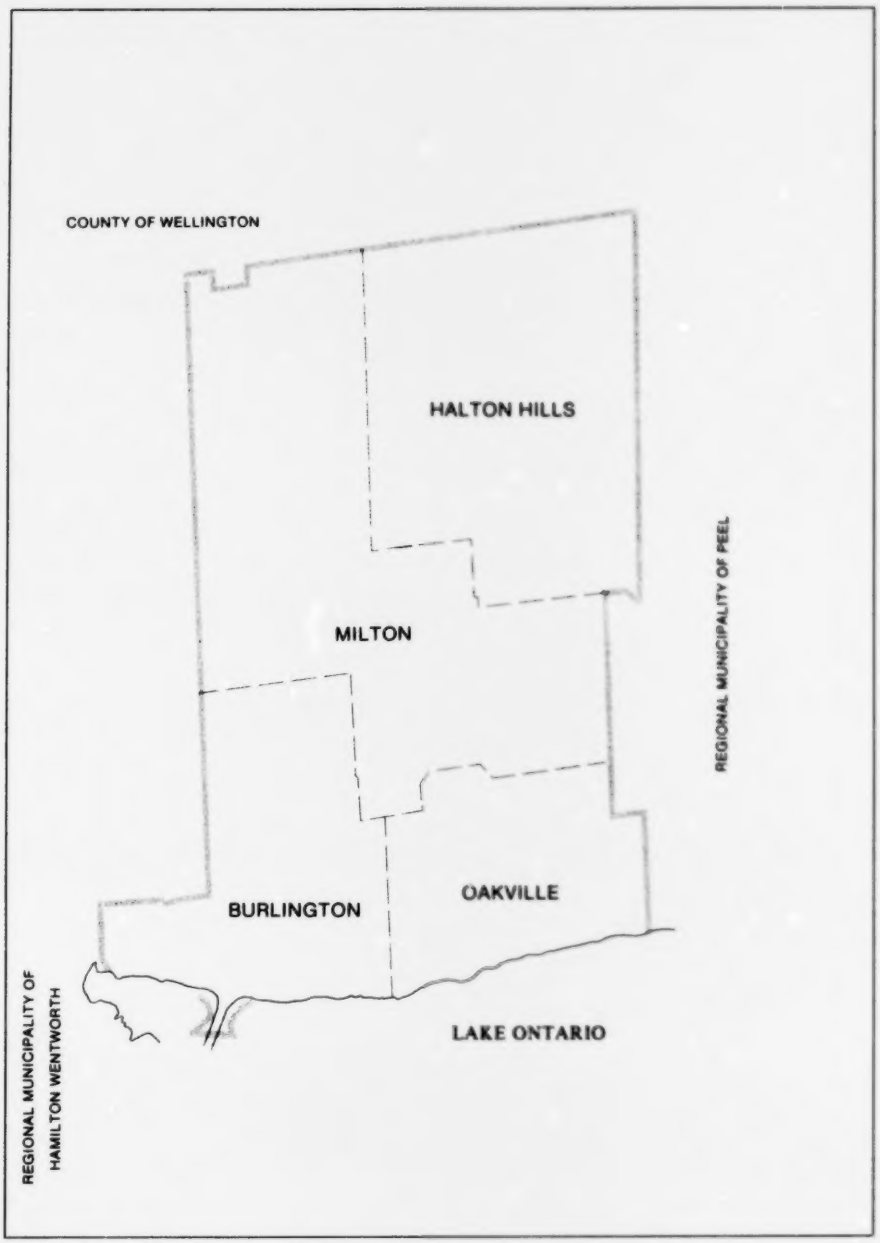

SCALE/ÉCHELLE 1:375000

0 3.75
km

2.0 PROFIL RÉGIONAL

2.1 POPULATION

Tableau 1

Municipalité régionale de Halton: Accroissement de la population et projection démographique par municipalité, 1971-2001

Année	Région de Halton	Burlington	Oakville	Halton Hills	Milton
1971	190,230	86,745	58,971	29,696	14,838
1976	226,245	103,728	68,116	33,792	20,509
1981	251,365	114,295	75,287	33,928	27,855
1986	286,550	132,970	82,330	38,470	32,780
2001	387,000	170,000	130,000	50,000	37,000

Source: Région de Halton, Invitation for Investment, Business Development Department, mai 1983.

En 1982, la population de la municipalité régionale de Halton était de 254,085 habitants; les plus fortes concentrations se trouvant à Burlington (113,158) et Oakville (76,720) au sud, et à Halton Hills (34,616) et Milton (29,591) au nord.

Le taux moyen d'accroissement pour la région a toujours été sensiblement supérieur au taux provincial et au taux national, tel qu'en fait foi le tableau 2.

Tableau 2

Accroissement annuel moyen de la population pour la municipalité régionale de Halton, l'Ontario et le Canada, de 1971 à 1976 et de 1976 à 1981

Année	Population de la région de Halton	Taux moyen annuel du changement Halton	Ontario	Canada
		%	%	%
1971	190,230			
1976	226,245	3.8	1.5	1.3
1981	251,365	2.2	0.9	1.1

Source: Recensement de Statistiques Canada, 1981.

L'accroissement le plus important au cours de la dernière décennie de recensement s'est produit à Milton (8.7% par année, de 1971 à 1981) suivi de Burlington (3.2%), Oakville (2.8%) et Halton Hills (1.4%). Cette augmentation est attribuable principalement à la migration plutôt qu'à l'accroissement naturel. La proximité du Toronto métropolitain, la diversité des industries qui y sont établies et le coût inférieur des maisons, sont les principales raisons de cette migration vers Halton.

Le plan officiel de la municipalité régionale de Halton établit une répartition de la population et des emplois pour chacune des municipalités locales visant à augmenter le rapport emploi-personne de 31.8 emplois par 100 personnes qu'il était en 1976, à presque 41 emplois par 100 personnes en 2001.

À l'heure actuelle, la région de Halton compte une population de 210,000 habitants âgés de 15 ans et plus. Près de 150,000 personnes travaillent ou cherchent un emploi et ce nombre va augmenter car avec l'accroissement prévu de la population, il y aura 30,000 personnes de plus sur le marché du travail en 1986.

2.2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Tableau 3

Répartition en pourcentage, des emplois par secteurs principaux en 1971, 1986 et 2001

Secteurs principaux	1971	1986	2001
Primaire - agriculture, foresterie, mines, etc.	4.8	2.7	1.9
Secondaire - manufacturier, construction	42.2	35.7	33.5
Tertiaire - services	53.0	61.6	64.6

Source: Municipalité régionale de Halton, Plan régional et réorganisation, 1978, 1982.

Un peu plus de la moitié (53%) de la main-d'oeuvre de Halton occupe des emplois dans le secteur tertiaire ou secteur des services. Quant au secteur secondaire, soit l'industrie manufacturière et la construction, il emploie 42.2% de la main-d'oeuvre tandis que le secteur primaire, soit l'agriculture et l'exploitation de carrières constitue un secteur très réduit (4.8%). Les prévisions du plan officiel pour la région de Halton montrent une diminution constante de la main-d'oeuvre dans les secteurs primaire et secondaire et une augmentation correspondante dans le secteur tertiaire.

Dans la région de Halton, près de 28,000 personnes occupent des emplois dans l'industrie manufacturière. À l'heure actuelle, le "matériel de transport" forme le gros de cette industrie manufacturière et occupe près du tiers de la main-d'oeuvre de ce secteur. La Ford Motor Company, pour sa part, fournit des emplois à près de 90% de la main-d'oeuvre de ce niveau. Quant à l'industrie de la fabrication des pièces d'automobile, elle emploie quelque 1,400 personnes. Mise à part la fabrication du matériel de transport, près de 28% (4400) des compagnies manufacturières de la région sont engagées dans des activités de façonnage de produits métalliques. Les deux autres tiers des emplois dans l'industrie manufacturière sont liés à la fabrication des pièces d'appareils électriques pour la préparation des aliments.

La municipalité régionale de Halton est située au centre d'un marché de plus de 5,600,000 canadiens répartis à l'intérieur d'un rayon de 160 kilomètres. Elle est facile d'accès à 40% des industries manufacturières canadiennes, et à proximité des fournisseurs de matières premières et des détaillants de produits finis et a comme voisines, immédiatement à l'ouest, Hamilton la capitale de l'acier, et à l'est Toronto où se trouvent tous les services commerciaux et financiers connexes.

Dans la municipalité régionale à Halton, près des deux tiers des terres sont encore aujourd'hui exploitées à des fins récréatives et agricoles. Cependant, l'importance de l'agriculture dans l'économie régionale diminue depuis que des terres agricoles ne sont plus exploitées à cette fin et par suite de l'expansion de l'industrie minière (exploitation de carrières) et de la mise en réserve de terrains pour la construction domiciliaire. L'industrie agricole de la région souffre donc des pressions qu'entraîne l'empiètement des zones rurales par les zones urbaines limitrophes, phénomène bien connu. Les pressions exercées à l'encontre de l'utilisation des terres à des fins agricoles ainsi que le morcellement de ces terres vont continuer à augmenter.

Les commerces de détail se regroupent principalement au Burlington Mall construit à la fin des années 1960 et au Oakville Place construit en 1980. Bien que ces galeries commerciales soient situées à l'extérieur des centres-villes, ces deux villes ont réussi à conserver dans leur centre-ville une clientèle intéressante. Acton et Georgetown, situées à Halton Hills, de même que Milton, ont exécuté des programmes d'activités visant la mise en valeur de leur secteur commercial et la promotion des installations de détail dans le centre de leurs villes respectives. Il n'existe pas de projet de galerie commerciale d'envergure pour l'avenir.

Le secteur institutionnel compte trois campus de Sheridan College of Applied Arts and Technology, situés à Oakville, Burlington et Milton, ainsi qu'un petit campus de l'Université McMaster, à Burlington. La municipalité régionale compte également 4 hôpitaux, situés dans chacune des municipalités locales. Milton compte de plus un établissement correctionnel provincial, le Maplehurst.

2.3 STRUCTURE RÉGIONALE

2.3.1 Organisation du gouvernement local

La municipalité régionale de Halton a été créée en 1973 par la loi 151 de la législature de l'Ontario intitulée "Loi sur la municipalité régionale de Halton". Cette loi, qui a été modifiée quelques fois par la suite, a érigé la corporation régionale en corporation municipale de la province d'Ontario.

La loi prévoyait la formation de quatre municipalités locales, soit la cité de Burlington et les villes d'Oakville, Milton et Halton Hills (qui comprend Acton et Georgetown). Ce nouveau gouvernement régional est entré en fonction le 1er janvier 1974.

Le concept et la structure du gouvernement régional sont fondés sur le principe selon lequel chaque niveau de gouvernement devrait dispenser à ses résidents les services qu'il peut fournir le plus efficacement. Le gouvernement régional jouit d'une plus grande vue d'ensemble pour orienter le développement urbain, fournir l'infrastructure, donner les services intégrés à la grandeur de la région, mettre en oeuvre des programmes de planification et de financement et améliorer les mesures de contrôle de la qualité du milieu urbain. Par ailleurs, les services se rapportant aux besoins locaux demeurent la responsabilité du gouvernement inférieur ou municipalité locale.

Selon la loi présentement en vigueur, la corporation régionale assume certaines responsabilités et partant, la responsabilité des biens matériels et des engagements financiers qui en découlent. Ces responsabilités sont les suivantes:

1. Service de police
2. Réseaux d'eau
3. Réseau d'égout
4. Planification régionale
5. Développement et promotion du commerce
6. Santé et services sociaux
7. Financement des obligations non garanties
8. Conservation
9. Enlèvement des déchets
10. Construction et entretien des voiries régionales

Le conseil régional est formé de 24 membres élus pour un terme de trois ans, et d'un président. Au nombre des membres élus se trouvent les maires des quatre municipalités locales, 8 membres du conseil de la cité de Burlington, élus pour représenter divers quartiers de la cité au conseil régional et au conseil local, six membres du conseil de la ville d'Oakville, deux membres de la ville de Milton et quatre membres de la ville de Halton Hills, également élus au conseil régional et au conseil local.

En général, la municipalité locale est responsable des services locaux suivants: construction des rues et des trottoirs de la municipalité; égouttement des terres/égouts pluviaux; planification au niveau local; zonage, nomination des membres des divers comités chargés des dérogations; perception des impôts fonciers; loisirs; bibliothèques publiques; inspection et permis de construction.

2.3.2 Transport

La région de Halton est desservie par trois grands corridors routiers. Au sud, le Queen Elizabeth Way (QEW) relie Toronto à Hamilton et aux villes frontalières américaines de Niagara Falls et Buffalo. Au centre, la route 401 relie la région de Halton à Toronto, et se prolonge vers l'est jusqu'à Montréal et vers l'ouest jusqu'à Windsor-Detroit. La route 7, au nord de la région, donne accès au nord de Toronto et à l'ouest de la région. On projette également le prolongement d'une autre route majeure; il s'agit de la route 403 qui traversera la région dans l'axe est-ouest, au nord du QEW et au sud de la route 401, pour relier le QEW et la route 410 dans la région de Peel et rejoindre la route 401 vers le nord.

Halton est desservie par les réseaux ferroviaires du CN et du CP. La voie principale du CN est située dans le corridor du QEW, avec voie de raccordement au nord de Burlington en passant par Milton, jusqu'à Halton Hills. Quant au réseau du CP, il traverse la région dans le corridor de la route 401, avec raccordement à Milton.

Il existe un service ferroviaire passagers de Burlington, Halton Hills et Oakville. Le système de transport collectif du gouvernement de l'Ontario (GO) dessert Toronto et Hamilton avec son réseau ferroviaire. Le système GO a été implanté à Milton en 1981. Burlington et Oakville sont desservis par un service de transport collectif municipal (autobus) tandis que Milton est desservie par un service privé.

La région de Halton est située à quelque 35 km (35 minutes en automobile) de l'aéroport international Pearson situé à Mississauga. Il existe des installations pour les avions d'affaires et les avions particuliers à Burlington, dans la région de Halton.

La région de Halton est située sur le lac Ontario; ce dernier fait partie de la Voie Maritime du Saint-Laurent longue de quelque 3,747 km. La région n'est pas reliée directement à la Voie maritime; cependant la ville de Hamilton à l'ouest et la ville de Toronto à l'est y sont reliées.

2.3.3 Commerce

Le commerce au détail, une partie importante du secteur des services de Halton, est un secteur qui emploie de plus en plus de main-d'oeuvre dans la région. Dans chacune des municipalités locales on trouve un quartier central des affaires où se regroupent les activités commerciales. Oakville, pour sa part, compte deux quartiers commerciaux: le premier étant le quartier central des affaires (QCA) du vieux Oakville qui dessert les collectivités au sud du QEW et le second, plus récent, situé à l'ouest de Trafalgar Road et au nord de Upper Middle Road, qui dessert les collectivités au nord du QEW et à l'est de la 16e ligne. Le quartier central des affaires de Burlington se trouve au nord de l'intersection de la rue Brant et du chemin Lakeshore. Quant aux villes de Georgetown et Acton, selon la tradition, leur quartier central des affaires se situe sur la rue principale, tandis que celui de Milton se trouve à la croisée des rues Main et Martin. Chaque QCA a comme caractéristique particulière d'offrir des services spécialisés qui commandent une clientèle nombreuse provenant des diverses collectivités avoisinantes.

Les grands centres commerciaux que sont le Burlington Mall et Oakville Place comptent à eux seuls plus de la moitié des quelque 560,000 m^2 d'espace réservé aux commerces de détail dans la région. Ayant pris conscience du fait que la prolifération des grands centres commerciaux ne peut que nuire à la viabilité du commerce de détail dans le quartier central des affaires des villes, la région de Halton exige maintenant que les projets d'aménagement ou d'expansion des grands centres commerciaux, non prévus aux plans officiels et aux règlements de zonage, fassent d'abord l'objet d'une approbation de la part des autorités régionales et locale compétentes. Cette approbation sera donnée seulement une fois que les études détaillées d'impact préparées et fournies par les intéressés, auront été dûment considérées et approuvées. Les études d'impact devront comporter, entre autres, une analyse de l'impact sur les centres commerciaux existants, sur le centre local des affaires, sur le transport collectif et privé et sur la vie économique et sociale de la collectivité.

De même, le cadre de planification locale prévoit des zones commerciales désignées pour répondre aux exigences d'implantation des bureaux en tenant compte de l'accessibilité du transport collectif, des commerces de détail et des autres activités susceptibles d'augmenter la demande d'espace de bureaux.

2.3.4 Industrie

Dans la municipalité régionale de Halton, Oakville fournit 44% des emplois reliés à l'industrie manufacturière, principalement dans les domaines des véhicules de transport, de l'équipement et des plastiques. Burlington, pour sa part, fournit 35% des emplois de la région dans l'industrie manufacturière, mais de façon plus diversifiée, et principalement les métaux et leur façonnage, les équipements, l'électronique, les plastiques et le traitement des aliments. Quant aux collectivités du centre et du nord de Halton et Halton Hills (Acton et Georgetown), elles se partagent 21% de l'industrie manufacturière de la région. À Milton, l'industrie manufacturière occupe une place importante et se rapporte principalement aux métaux et à leur façonnage, aux équipements, au papier et aux plastiques, tandis qu'Halton Hill se distingue surtout dans les domaines des pièces électriques et électroniques. La région compte environ 70 établissements qui emploient chacun plus de 100 personnes.

La région de Halton compte 29 parcs industriels. Burlington, pour sa part, en compte 17 d'une superficie totale de 433 hectares et de 2 à 130 hectares chacun. Oakville en compte 5 d'une superficie totale de 116 hectares; le plus grand étant celui de Pinetree (41 hectares) situé le long de la voie de service sud entre la 3e et la 4e ligne. Le plus grand des quatre parcs industriels de Milton a 76 hectares; il s'agit de la phase I d'une zone industrielle éventuelle de 566 hectares désignée Parc industriel Milton-Route 401. Quant à Halton Hill, on y compte 3 parcs industriels d'une superficie totale de 22 hectares.

Dans la région, l'exploitation des carrières est une source importante d'emplois dans le secteur primaire. En effet, on trouve plusieurs établissements de cette nature à proximité de la falaise du Niagara, dans les municipalités locales de Milton et Halton Hills.

2.3.5 Logement

Tableau 4

Nombre de ménages par municipalité locale - région de Halton - 1981

	Nombre de ménages
Cité de Burlington	38,886
Ville d'Oakville	24,923
Ville de Halton Hills	11,066
Ville de Milton	8,914
Total	83,789

Source: 1983 Répertoire municipal, ministère des Affaires municipales et du logement

2.3.6 Aires de récréation, espaces libres, considérations écologiques

Dans la région de Halton on trouve trois aires principales de récréation et d'espaces libres. Il s'agit de la zone portuaire, des prolongements régionaux du "Parkway Belt" et de la falaise du Niagara.

La zone portuaire comprend les aires réservées au public et les aires complémentaires. Les aires réservées au public comprennent les parcs portuaires régionaux et locaux désignés, appartenant à, ou en voie d'être acquis par, un organisme public. Le plan d'aménagement du bord de l'eau identifie quatre parcs qui sont considérés être des "priorités" vu leur étendue et leur importance dans le contexte régional. Les ports d'Oakville et de Burlington Beach contribuent à donner un caractère particulier à Halton. Le parc Burloak, situé au bord de l'eau, est unique en ce qu'il se trouve à la fois en partie à Burlington et en partie à Oakville. Le parc du port de Bronte également est un parc prioritaire. Malheureusement, l'érosion constitue un problème majeur pour ces parcs situés au bord de l'eau. Les données relatives à l'évaluation des mesures de protection contre l'érosion sont tirées des études effectuées par les municipalités de Halton et Wentworth, le Centre canadien des eaux intérieures de Pêches et Océans Canada et les ministères des Richesses naturelles et de l'Environnement de l'Ontario. La protection contre l'érosion des terrains privés sera considérée selon les termes et conditions de la Loi sur la protection des berges de l'Ontario, 1973.

Le programme d'utilisation des terres situées en bordure du lac identifie les espaces libres et les espaces urbains, à la lumière de la nécessité de limiter davantage l'utilisation afin de protéger les berges, y compris les zones écologiquement sensibles, et les terrains exposés.

La municipalité régionale de Halton, reconnaissant le caractère unique de la falaise de Niagara, cherche à préserver et à mettre en valeur ce grand espace libre. À cause du caractère de ressource récréative et de ressource minière et agricole inhérent à la nature de cette falaise, des conflits se sont présentés entre protagonistes des diverses utilisations. Halton fournit de 60 à 70% des granulats utilisés sur le marché de la région de Toronto. Pour protéger le site et l'environnement des mauvais effets de l'exploitation des carrières, la région veut s'assurer que toute l'extraction se fera de manière à réduire la pollution au minimum, en respectant les normes établies par les lois provinciales et la politique régionale. Le parc de Kelso Glen Eden met en valeur sa situation particulière en offrant des installations de ski et de sport nautique. Le sentier Bruce qui longe la falaise de Milton au nord-ouest, jusqu'à Tobermory, offre des installations de randonné et de camping.

Certaines parties du "Parkway Belt" passent dans la région de Halton et servent à délimiter les frontières des diverses zones urbaines, en particulier à la partie sud de la région. Le parc Bronte Creek sépare Oakville et Burlington et le parc Joshua Creek sépare Oakville de la ville de Mississauga à l'est. Pour leur part, les Royal Botanical Gardens séparent Burlington de Hamilton à l'ouest. La partie du "Parkway Belt" se trouvant dans l'axe est-ouest sert également de ligne de démarcation au nord pour les villes d'Oakville et Burlington. Éventuellement, cette ceinture servira également de séparation entre les villes de Milton ouest et de Milton est, emplacement d'une grande réserve foncière de la Société d'habitation de l'Ontario. Dans cette zone, il y a incompatibilité entre l'utilisation du sol à des fins agricoles et la prolifération de projets domiciliaires ruraux créés par morcellement des terres agricoles.

Trois organismes de protection de l'environnement ont juridiction sur certaines parties du territoire de la région. Il s'agit de l'Office de protection de Credit Valley responsable de la région du nord-est, l'Office de protection de Grand River responsable d'une partie du nord-ouest, et de l'Office de protection de la municipalité régionale de Halton qui administre le reste du territoire. Ces organismes collaborent avec les gouvernement fédéral, provincial et régional à des programmes visant à créer et à conserver les espaces libres.

La municipalité régionale de Halton entreprend la sélection d'un site où sera implanté le seul site d'enfouissement de la région. Trois des six sites proposés se situent à Oakville, deux à Milton et un à Burlington. Le site de Burlington est celui de la station radio de la Garde côtière canadienne de Transports Canada (gouvernement fédéral) (voir site 12, section Profils des propriétés). À l'heure actuelle (juillet 1984), le programme d'évaluation environnementale du site d'enfouissement de Halton est à l'étude.

Récemment, la Corporation de gestion des déchets de l'Ontario a fait connaître les sites qui pourraient servir à l'implantation d'installation de traitement et d'élimination des déchets dangereux; trois de ces sites se trouvent dans la région de Halton, dont un site d'enfouissement, et deux autres qui pourraient recevoir une usine de traitement physico-chimique ou un incinérateur. L'un de ces deux sites est tout près (moins d'un kilomètre) de la propriété de Transports Canada mentionnée ci-dessus.

3.0 OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FONCIÈRE ET OBJECTIFS LOCAUX

Les objectifs de planification foncière des divers paliers de gouvernement, fédéral, provincial, municipal et régional sont donnés à titre de critères afin de faciliter l'évaluation de la pertinence de l'utilisation actuelle des biens fonds fédéraux dans les collectivités à l'étude. L'on considère que ces objectifs reflètent de façon précise les intérêts fédéraux en matière de gestion immobilière. Ces objectifs touchent, d'une part, le niveau local (municipal et régional), donnant certaines directives détaillées en matière de croissance et de changements pour la collectivité, et d'autre part, les objectifs d'ensemble au niveau régional ou national (fédéral et provincial). Le lecteur verra que les objectifs "généraux" sont ceux que chaque gouvernement tente d'atteindre dans un domaine donné et que les objectifs "spécifiques" sont les moyens définis plus en détails visant à les réaliser par une utilisation donnée du sol (par exemple, transport, récréation, habitation).

3.1 OBJECTIFS DE PLANIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE HALTON

3.1.1 Région de Halton et Centre de l'Ontario

Pour définir le cadre de son plan, la municipalité régionale de Halton doit considérer la zone de planification comme faisant partie d'un ensemble physique, social et économique plus vaste, soit le Centre de l'Ontario. En effet, les questions que la région de Halton pourra être appelée à régler résultent de tendances qui sont plus ou moins hors de son contrôle. Les questions inter-régionales et les tendances affectant le Centre de l'Ontario devront donc recevoir une attention particulière afin que les ressources de la région servent à régler les questions qui relèvent de son contrôle.

3.1.2 Buts et objectifs de la région de Halton

i) Croissance et habitation

- Régler la croissance selon le désir de la région de conserver son unité régionale, de conserver l'identité des collectivités locales et de s'assurer d'un environnement naturel de bonne qualité.

- Réaliser une gamme de collectivités identifiables, de tailles et de types divers, offrant les meilleurs choix d'emplois, de logement et de récréation.

- Favoriser un rythme de croissance qui corresponde aux objectifs régionaux fixés.

- Supporter les programmes des niveaux supérieurs de gouvernement visant la décentralisation vers d'autres régions de l'Ontario.

- Définir les limites du développement urbain.

ii) **Développement économique**

. Mettre en valeur, dans toute la mesure du possible, le potentiel économique de Halton en poursuivant son expansion et en diversifiant sa base.

. Préciser les buts à atteindre en matière de développement industriel et commercial, les priorités d'emplacement et de services.

. Apparier de meilleure façon les types d'emplois et le développement résidentiel.

iii) **Logement**

. Loger adéquatement tous les résidents de Halton en leur offrant le logement approprié à leur condition sociale et à leurs goûts particuliers.

. Définir les besoins en ce qui a trait au type de logement, au mode d'occupation, au prix, et établir des lignes directrices de densité au niveau régional et au niveau des municipalités locales.

iv) **Agriculture**

. Développer et maintenir une industrie agricole dont la permanence soit assurée, qui soit économiquement rentable à titre d'élément important de la base économique de Halton, et source d'emplois dans la collectivité rurale de Halton.

. Conserver, dans toute la mesure du possible, les terres agricoles identifiées comme telles, à des fins agricoles présentes et futures.

. Conserver, comme richesse naturelle, les terres agricoles de premier ordre.

. Réduire le morcellement des terres agricoles et favoriser plutôt le fusionnement.

v) **Protection de l'environnement**

. Protéger les zones du territoire ayant une valeur écologique.

. Réduire au minimum la pollution sous toutes ses formes.

. Apporter toute l'aide voulue aux municipalités locales et aux organismes chargés de la protection du patrimoine.

vi) **Bord de l'eau**

. Préserver et protéger les zones situées en bordure du lac, zones qui constituent une richesse importante à l'usage des habitants de Halton.

. Participer à l'établissement d'un plan privilégié d'aménagement du bord de l'eau en collaboration avec la ville d'Oakville, la cité de Burlington, les gouvernements fédéral et provincial, et l'Office de protection

vii) **Ressources minérales**

. Assurer la production des ressources minérales nécessaires pour satisfaire aux besoins et aux demandes actuelles et futures, conformément aux buts, objectifs et politiques régionaux.

viii) **Aires libres**

. Offrir un grand choix d'aires libres utilisables à des fins diverses.

. Établir un réseau intégré d'aires libres et de corridors pour les activités de plein air en utilisant au maximum les terrains publics.

. Faciliter encore davantage, pour le plaisir du public, l'accès au lac Ontario.

ix) **Objectifs sociaux**

. Améliorer la qualité et la disponibilité des services sociaux, en tenant compte des ressources en place.

. Éliminer le double emploi et rentabiliser les services sociaux.

x) **Administration**

. Assurer un système de gouvernement qui administre de façon efficace les affaires de la région tout en étant attentif aux besoins et aux intérêts du public.

3.2 OBJECTIFS PROVINCIAUX

La stratégie économique de l'Ontario pour les années 1980 a été formulée en janvier 1981 dans un document intitulé "Building Ontario in the 1980's" publié par le Conseil de leadership et de développement industriels (CLDI), organisme formé en 1980 afin de coordonner les stratégies d'investissement à long terme et d'appuyer les initiatives de l'Ontario en matière de développement économique, initiatives qui se répercutent généralement dans l'inventaire des biens immobiliers du gouvernement fédéral.

A. OBJECTIF ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

i) Électricité

Substituer aux combustibles fossiles, l'énergie nucléaire et hydroélectrique, grâce à un programme de construction d'Hydro Ontario d'une valeur de deux milliards de dollars par année.

ii) Transport

Améliorer l'infrastructure des systèmes de transport de la province et promouvoir l'économie de l'énergie par

- des subventions provinciales aux systèmes de transport en commun municipaux;
- la mise au point de nouvelles technologies, par l'entremise de la Société de développement du transport urbain;
- des remises de la taxe de vente sur les combustibles de rechange et sur les véhicules qui ne consomment pas de produits prétroliers;
- le soutien des efforts du gouvernement fédéral visant l'amélioration du service ferroviaire dans le corridor Québec-Windsor, et l'amélioration également des installations régionales pour aéronefs ADAC (décollage et atterrissage courts);
- l'amélioration et l'expansion des chantiers maritimes de l'Ontario; l'aménagement et l'amélioration des ports, avec la participation du gouvernement fédéral.

iii) Richesses naturelles

Mettre en valeur et veiller au renouvellement des richesses naturelles de la province par

- la participation à l'investissement dans des installations de transformation et d'entreposage des produits alimentaires afin de réduire les importances de ces produits;

- l'amélioration de 40,000 hectares de terre agricole dans l'est et dans le nord de l'Ontario;

- la négociation avec des entreprises privées d'ententes plus avantageuses et à plus long terme relativement à la gestion des forêts;

- la réduction des importations de matériel nécessaire à l'exploitation des mines dont les besoins pourront être déterminés et comblés grâce à des entreprises en coparticipation;

- l'encouragement des nouvelles techniques d'exploration minière; l'encouragement de l'exploration (pétrole et gaz) du bassin de la baie d'Hudson; la mise en valeur des sables siliceux et phosphatés.

iv) Technologie

Corriger les lacunes au niveau de la recherche et du développement (R&D) afin de maintenir la concurrence sur le plan international et la croissance économique, par:

- la coordination de la recherche et du développement des corporations, des établissements d'enseignements, de la main-d'oeuvre et du gouvernment par le biais de l'IDEA (Innovation Development for Employment Advancement Corporation);

- l'établissement de centres techniques pour pièces d'automobiles dans la région de Niagara, de centres microélectroniques à Cambridge et Ottawa, de centres de robotique, de biotechnologie et de toxicologie aux universités de Guelph et de Toronto;

- le financement par la Société de développement de l'Ontario, de sociétés de technologie de pointe.

v) Population

Recycler la main-d'oeuvre existante de manière à l'adapter aux changements technologiques et à favoriser un meilleur équilibre entre l'enseignement dispensé et les besoins du milieu de travail, par:

- la généralisation de la formation en milieu de travail, grâce à des encouragements offerts à l'industrie;

- la modernisation des collèges de l'Ontario d'une part et la collaboration de ces derniers avec le secteur de l'industrie afin d'améliorer la formation.

vi) Collectivités

Aider les collectivités de l'Ontario à réaliser leur expansion économique et à créer des emplois en exploitant leurs propres possibilités et en améliorant leurs installations touristiques, culturelles et leurs infrastructures, par:

- le financement de la viabilisation des terrains dans les petits centres;
- le partage des coûts des études d'expansion économique locale;
- l'expansion des installations touristiques par des emprunts accompagnés d'un programme de mise en marché à l'échelle internationale.

B. OBJECTIFS URBAINS

- Programme de réhabilitation des centres-villes en Ontario

Favoriser le renouveau stratégique des centres-villes, mettre un frein à leur déclin et redonner confiance aux coeurs des villes. Des prêts sans intérêt sont offerts, d'une valeur maximale égale aux deux-tiers du coût d'amélioration d'un centre-ville. Dans le cas des villes d'au plus 125,000 habitants, ces prêts devraient inciter la participation du secteur privé et à long terme, augmenter les revenus provenant des taxes foncières et des taxes d'affaires, de manière à rembourser en quelque sorte le prêt original dans un délai raisonnable.

Un programme analogue, désigné Réhabilitation de rue principale, offre aux collectivités de moins de 35,000 habitants, un prêt d'une somme maximale de $150,000 devant servir à l'embellissement et à l'amélioration du stationnement relativement à des commerces donnés.

- Programme d'amélioration de quartier en Ontario

Améliorer la qualité de vie dans les secteurs résidentiels décadents.

La province et la municipalité assument, à part égale, le coût des améliorations de quartier, y compris le coût de centres communautaires, des terrains de jeux, des garderies, de l'éclairage, des égouts, des trottoirs et des travaux de voirie. Au moins 20% de ces déboursés doivent correspondre à des coûts accessoires.

. Programme de rénovation des maisons d'habitation de l'Ontario

Améliorer la qualité du parc immobilier de la province.

Des prêts d'une valeur totale maximale de $7,500 sont offerts aux particuliers, prêts dont une certaine partie est remise à titre gracieux à l'emprunteur, selon le niveau de ses revenus. Les prêts relatifs à l'amélioration des habitations sont reliés à l'amélioration du quartier et seuls les résidents des quartiers désignés sont éligibles.

3.3 OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

POLITIQUE DE GESTION FONCIÈRE FÉDÉRALE (GFF)

Selon la politique du gouvernement fédéral, la gestion de ses biens immobiliers doit s'exercer d'une façon économique et efficace, de manière à assurer des services gouvernementaux efficaces tout en respectant ses objectifs sociaux, économiques et écologiques.

AUTRES OBJECTIFS

Les objectifs du gouvernement fédéral énumérés ci-après ont été tirés principalement de la Revue annuelle du comité supérieur interministériel sur les affaires urbaines, et d'autres documents relatifs à la politique fédérale.

A. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

i) Réaliser un modèle de croissance plus équilibrée pour les régions métropolitaines.

ii) Réaliser un modèle de cités et villes plus équilibrées en s'attachant davantage aux petites collectivités, aux collectivités de moyenne importance et aux nouvelles collectivités.

iii) Améliorer le cadre de vie des grands centres urbains.

iv) Améliorer le milieu social des grands centres urbains.

v) Contribuer à la mise en valeur et l'utilisation plus rationnelle des services urbains.

vi) Favoriser l'utilisation plus rationnelle des ressources énergétiques insuffisantes.

B. OBJECTIFS RELIÉS AU PROGRAMME

i) Prévoir suffisamment de terrains résidentiels viabilisés.

ii) Conserver des zones résidentielles stables pour les personnes à faible et à moyen revenus, et les améliorer au besoin.

iii) Promouvoir la conservation et la réhabilitation du quartier.

iv) Participer à l'aménagement et à la réhabilitation du logement en milieu rural et pour les autochtones.

v) Rehausser la qualité du milieu par une meilleure gestion et une meilleure utilisation des richesses naturelles.

vi) Réaliser le potentiel de chaque région grâce au développement économique et social.

vii) Attirer les investisseurs vers les secteurs de croissance lente.

viii) Fournir des installations susceptibles d'optimiser le transport maritime.

ix) Préserver le patrimoine historique du Canada.

x) Préserver les terrains ayant quelque valeur écologique.

xi) Aider les municipalités à entreprendre des programmes de réimplantation des voies ferrée.

xii) S'assurer que jamais des organismes fédéraux ne construiront ni se subventionneront des projets dans des endroits sujets aux inondations.

C. BIENS-FONDS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE)

i) Fournir aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, selon les prescriptions des lois pertinentes, une gamme complète de services immobiliers nécessaires pour réaliser les objectifs de leurs programmes.

ii) Mettre en valeur et administrer les propriétés immobilières du gouvernement fédéral relevant de sa compétence, selon des principes de saine gestion immobilière, de manière à optimiser le rendement pour le gouvernement et le peuple canadien.

4.0 PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES

4.1 RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES

4.1.1 Espace et propriétés administrés par TPC

Propriétés de TPC

TPC ne possède aucune propriété dans la région à l'étude. Il détient toutefois le titre pour le pont levis de Burlington (site 15).

Propriétés louées

TPC administre 1255.7 m^2 d'espace loué (louable) dans 13 endroits de la municipalité régionale de Halton, comprenant 737.3 m^2 d'espace loué (louable) pour le compte de Postes Canada, en deux endroits. Le client qui occupe le plus d'espace loué par TPC est EC - Direction générale des eaux intérieures, qui occupe deux terrains et lots d'eau loués de la Commission du port de Hamilon, d'une superficie de 9141.7 m^2, adjacents à son Centre canadien des eaux intérieures (site 10). EIC, pour sa part, est le client qui occupe le plus d'espace de bureau, soit 1940 m^2, en sept endroits différents dans la région.

4.1.2 Espace et propriétés administrés par d'autres ministères

Propriétés de d'autres ministères

D'autres ministères sont propriétaires de 92.7 hectares de terrain et de 70,581 m^2 (brut) d'espace dans des immeubles de la région. EC est propriétaire du Centre canadien des eaux intérieures à Burlington; il s'agit du bâtiment le plus important de la région (47,688 m^2 brut). Vient en second lieu DN, propriétaire de trois propriétés d'une superficie totale de 11,486 m^2 dont le complexe domiciliaire Surrey Park constitué de 75 logements familiaux (site 11). Pour sa part, PC est propriétaire de sept établissements postaux d'une superficie brute de 10,857 m^2.

LISTE DES CLIENTS ÉTABLIS DANS DES PROPRIÉTÉS DE PC ET DANS LES PROPRIÉTÉS LOUÉES À BAIL ET ADMINISTRÉES PAR TPC

MINISTÈRE	MUNICIPALITÉS	PROPRIÉTÉ DE PC	LOUABLE m^2	PROPRIÉTÉ LOUÉE À BAIL	LOUABLE m^2
EIC	Georgetown			232, rue Guelph	140.0
	Georgetown			7, rue James	92.9
	Milton			310, rue Main	196.4
	Milton			361, rue Main	116.1
	Oakville			134, rue Randall	224.8
	Oakville			153, rue Church	148.4
	Burlington			444, rue	1021.0
	Oakville	Immeuble PC	723.0	Elizabeth	
PC	Burlington			15, chemin Plains	216.5
	Burlington			4043-45, rue Main	520.8
P&O-PPB	Burlington			3050, chemin Havester	604.1
EC-DGEI	Burlington			Adjacent au CCEI	4046.9 (terrain)
	Burlington			Adjacent au CCEI	5094.8 (terrain)
SBSC	Oakville			345 Lakeshore	132.6
RC-DA	Oakville	Immeuble PC	365.8		
	Action	Immeuble PC	71.9		
		TOTAL	1160.7 m^2	TOTAL	12,555.7 m^2

*Remarque: P&O (PPB) et ASC louent de l'espace dans l'immeuble du CCEI, propriété d'EC.

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 1

Campbellville Post Office
Bureau de poste de Campbellville

Campbellville Road, Campbellville
Chemin Campbellville, Campbellville

OWNER PROPRIÉTAIRE
CP PC

CRPI RIC
3524009 026 CP00 10268

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

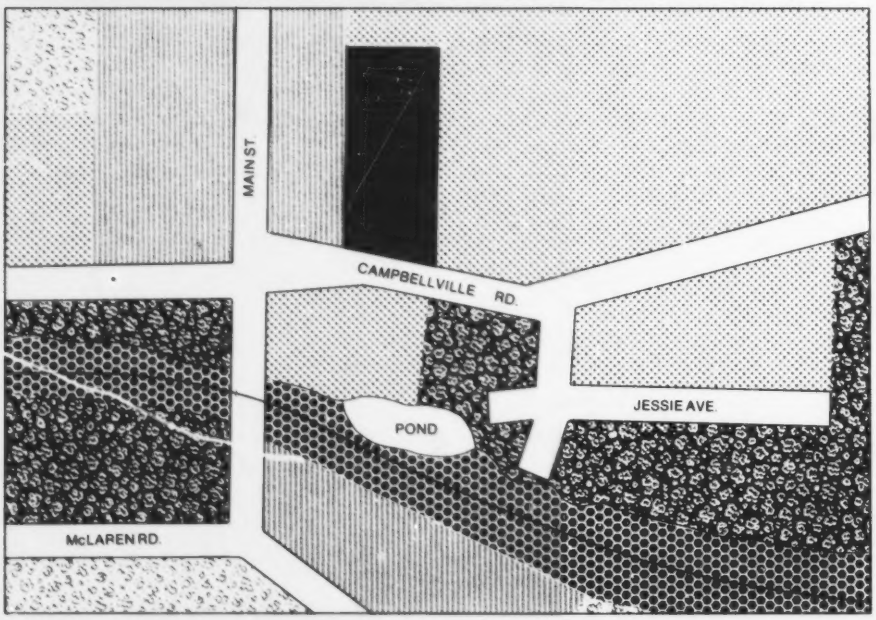

SCALE ÉCHELLE 1:6000

0 60
m

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 2

Milton Post Office
Bureau de poste de Milton

25 Brown Street, Milton
25, rue Brown, Milton

OWNER PROPRIÉTAIRE
CP PC

CRPI RIC:
3524009 026 CPO0 10271

STUDY YEAR / ANNÉE D'ÉTUDE
1984

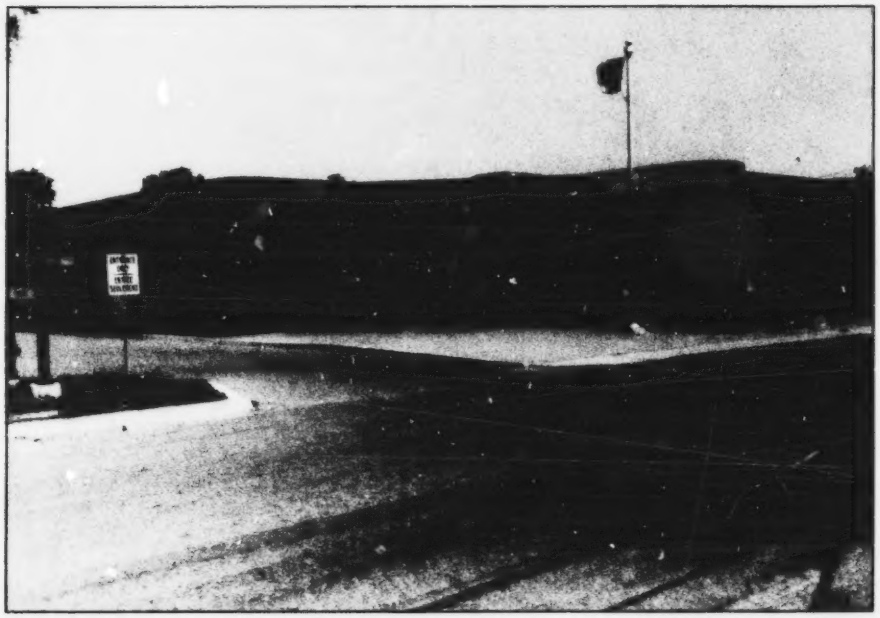

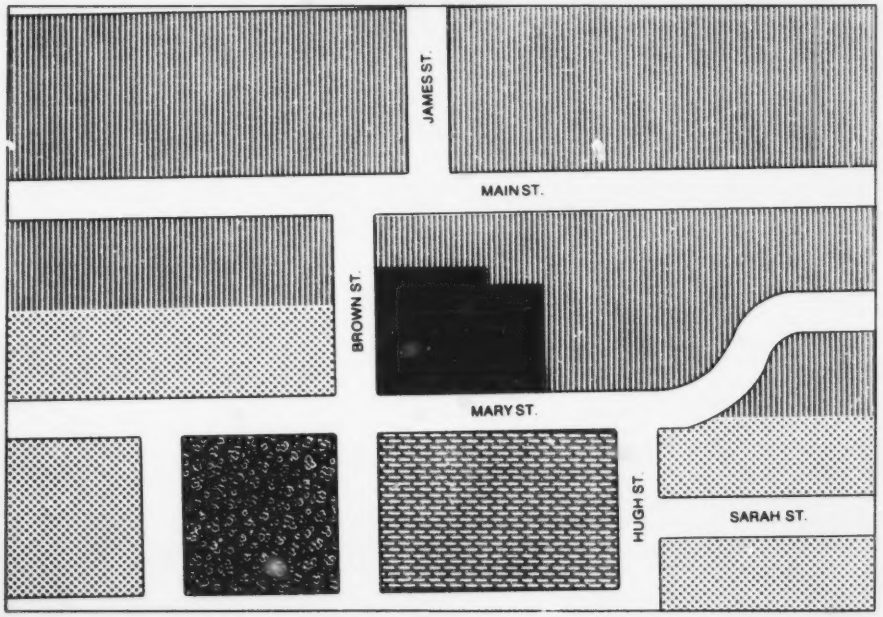

SCALE/ÉCHELLE 1:3125

0 31
m

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 3

Burlington Postal Station B
Succursale postale B de Burlington

1369 Guelph Line
1369, chemin Guelph

OWNER PROPRIÉTAIRE
CP PC

CRPI RIC
3524002 007 CPO0 10262

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

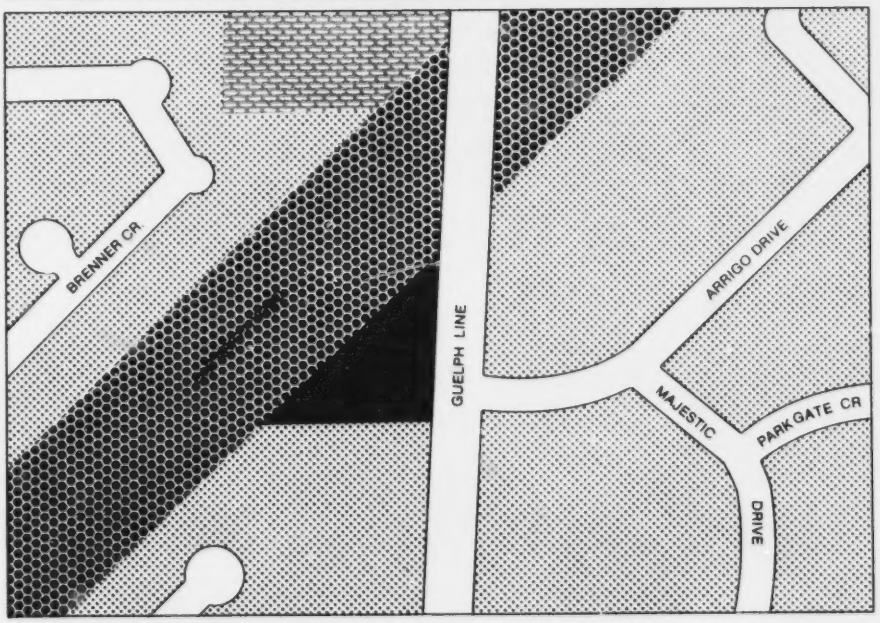

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

SCALE / ÉCHELLE 1:3700

0 37
m

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 4

Burlington Post Office
Bureau de poste de Burlington

688 Brant Street
688, rue Brant

OWNER PROPRIÉTAIRE CP PC
CRPI RIC: 3524002 007 CP00 10252
STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE 1984

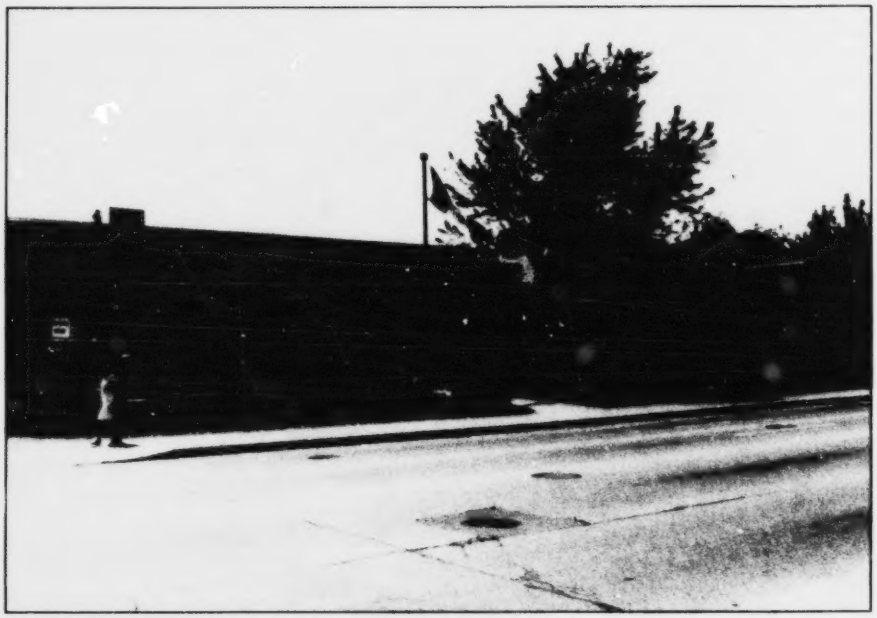

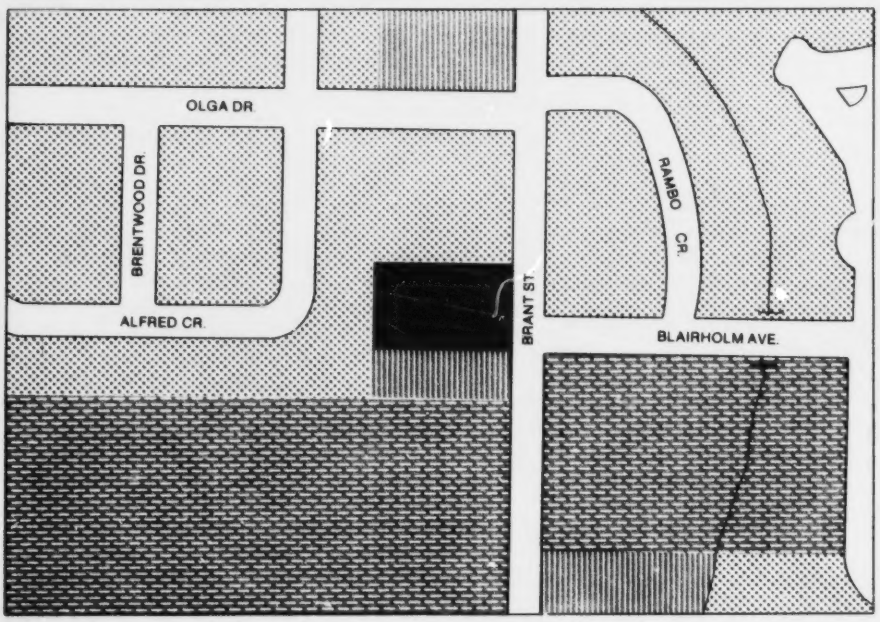

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

SCALE/ÉCHELLE 1:3200

0 32
m

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 5

Canada Post Building
Immeuble de Postes Canada

197 Church Street, Oakville
197, rue Church, Oakville

OWNER PROPRIÉTAIRE
CP PC

CRPI RIC
3524001 026 C POO 10243

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

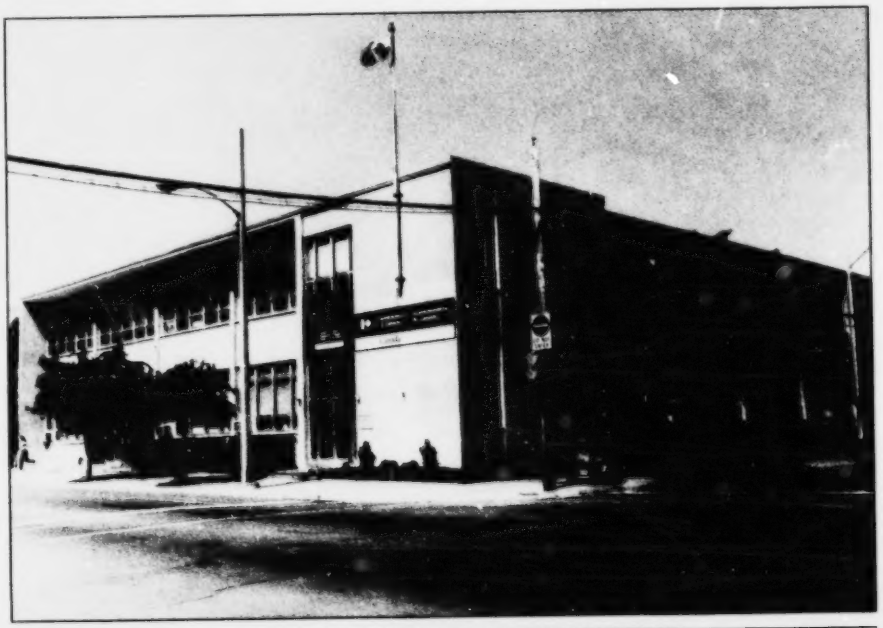

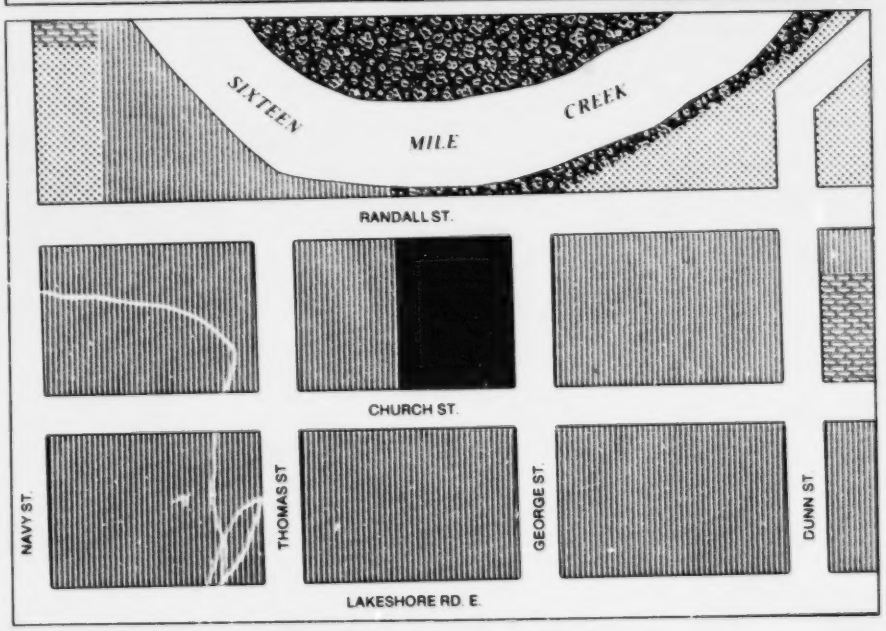

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

SCALE/ÉCHELLE 1:3000

0 30
m

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 6

Georgetown Post Office
Bureau de poste de Georgetown

112 Guelph Street
112, rue Guelph

OWNER PROPRIÉTAIRE
CP PC

CRPI RIC:
3524015 003 CPOO 10276

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

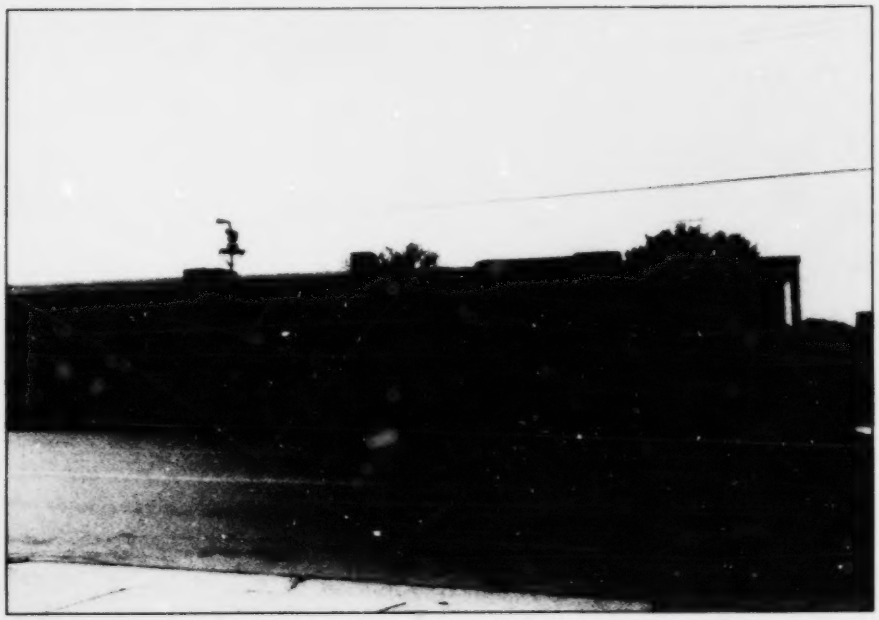

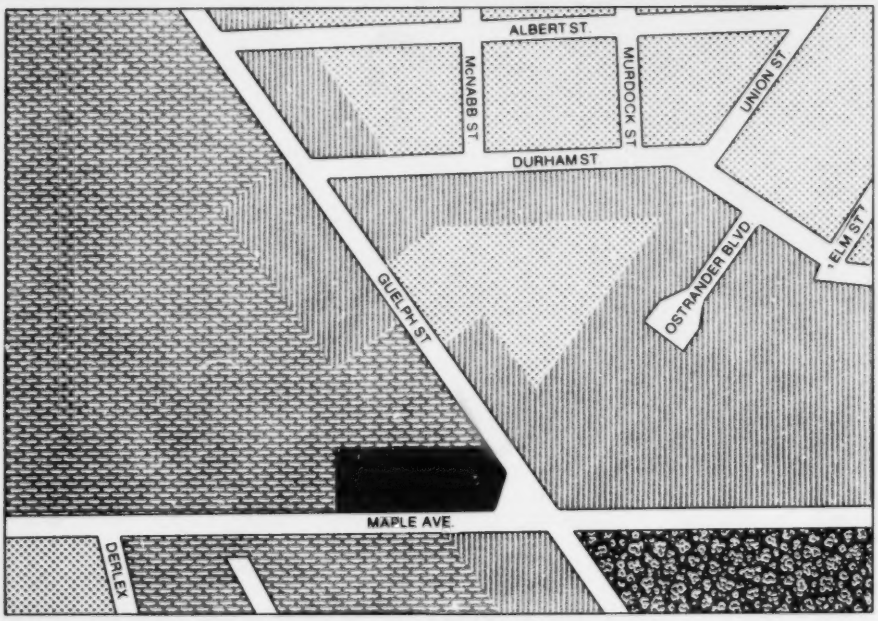

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

SCALE/ÉCHELLE 1:5,000

0 50
m

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 7

Acton Canada Post Building
Immeuble Postes Canada à Acton

45 Bower Street
45, rue Bower

OWNER PROPRIÉTAIRE
CP PC

CRPI RIC:
3524015 003 C POO 10278

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

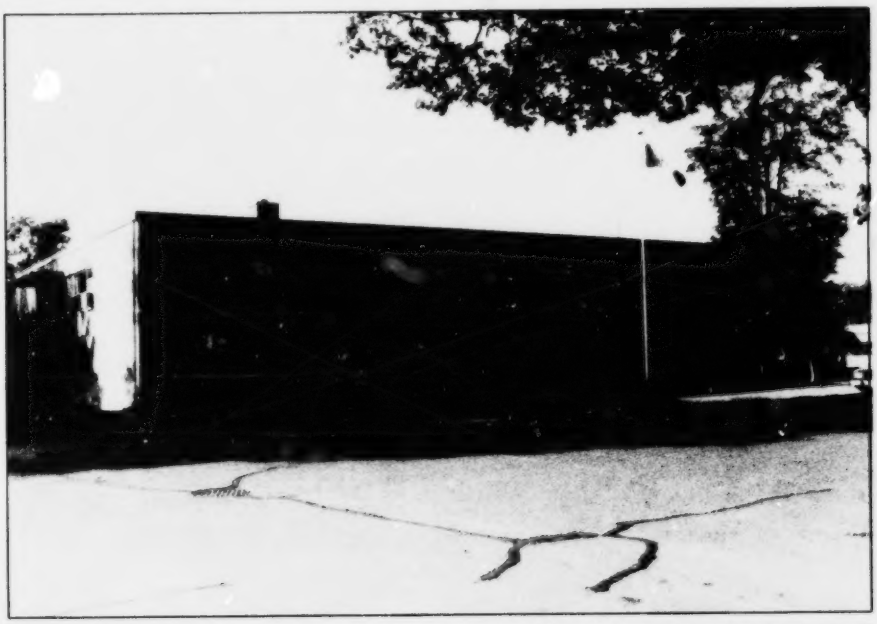

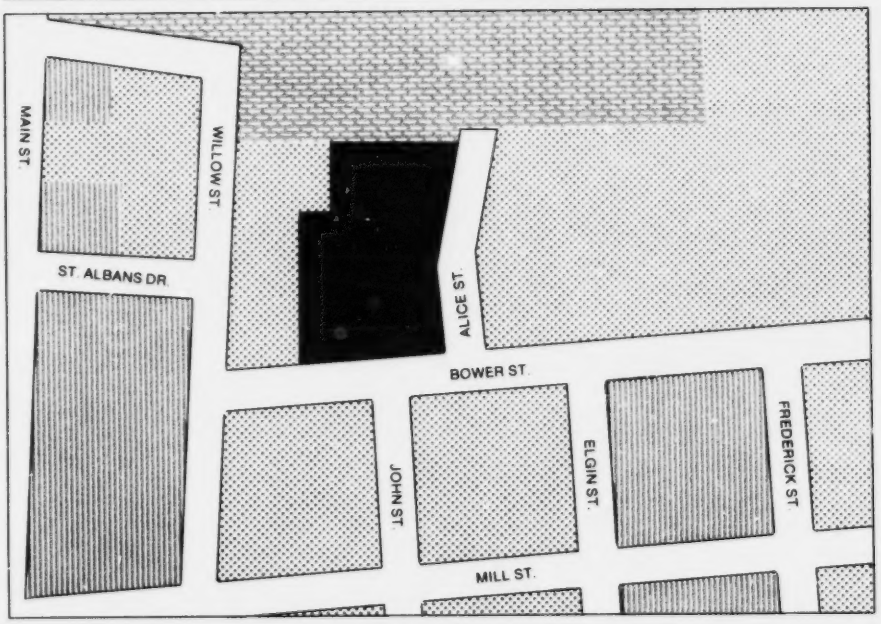

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

SCALE/ÉCHELLE 1:2080

0 20
m

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 8

Toronto Radio Beacon
Radiophare d'alignement de piste de Toronto

Concession 2, Burlington
Concession 2, Burlington

OWNER/PROPRIÉTAIRE
IC/IC

CRPI/RIC
3524002 007 MO10 10264

STUDY YEAR/ANNÉE D'ÉTUDE
1984

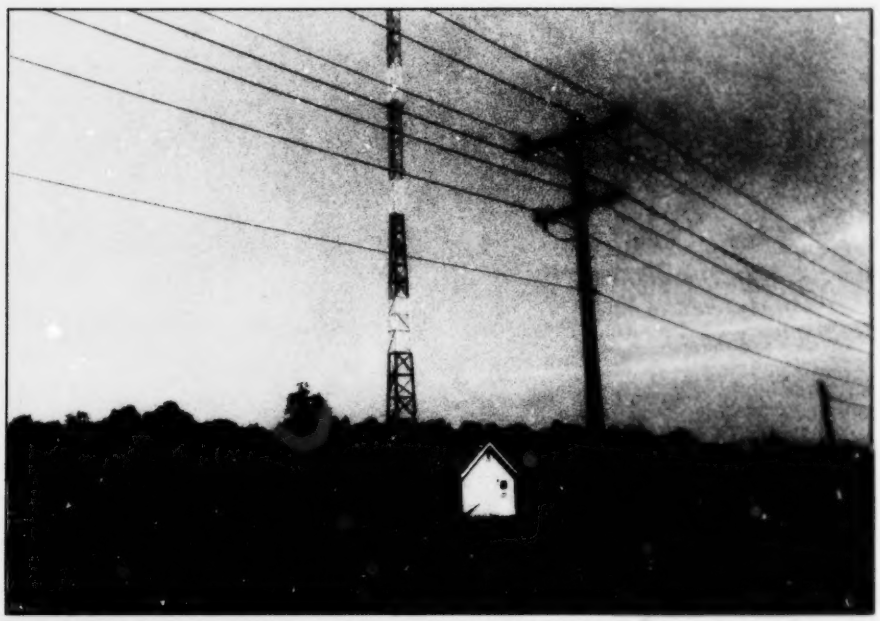

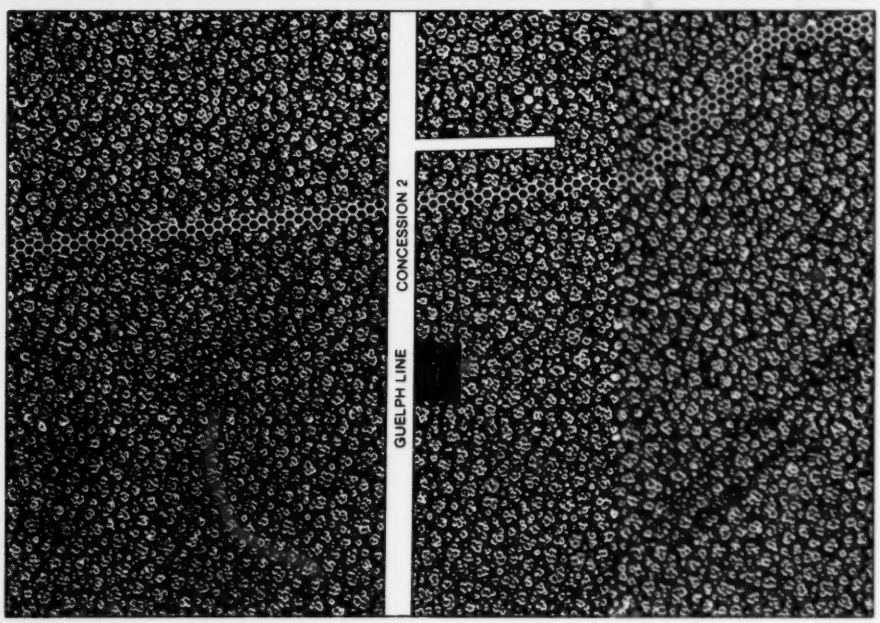

SCALE/ÉCHELLE 1:6250

0 63
m

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 9

Canada Coast Guard Radio Station
Station radio de la Garde côtière canadienne

Highway 5, Oakville
Route 5, Oakville

OWNER PROPRIÉTAIRE
IC IC

CRPI RIC
3824001 026 MO10 10249

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

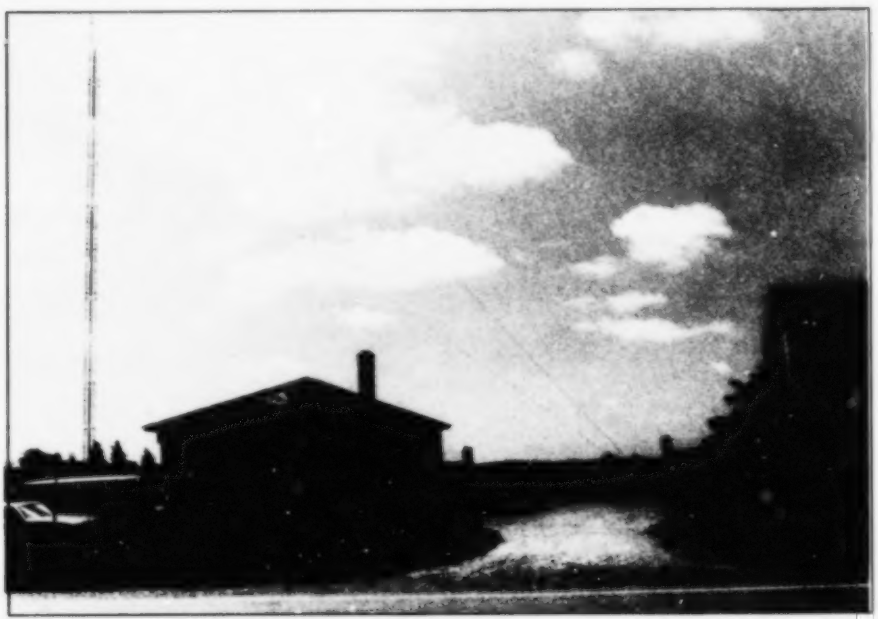

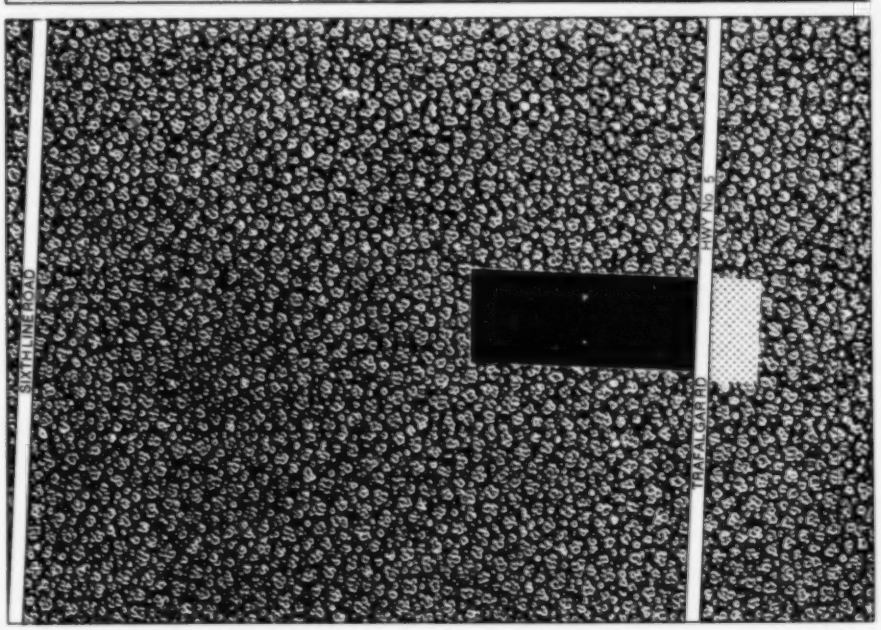

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

SCALE / ÉCHELLE 1:12000

0 120
m

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 10

Canada Centre for Inland Waters
Centre canadien pour les eaux intérieures

867 Lakeshore Road, Burlington
867, chemin Lakeshore, Burlington

OWNER PROPRIÉTAIRE
EC EC

CRPI RIC:
3524002 007 DOE5 10251

STUDY YEAR / ANNÉE D'ÉTUDE
1984

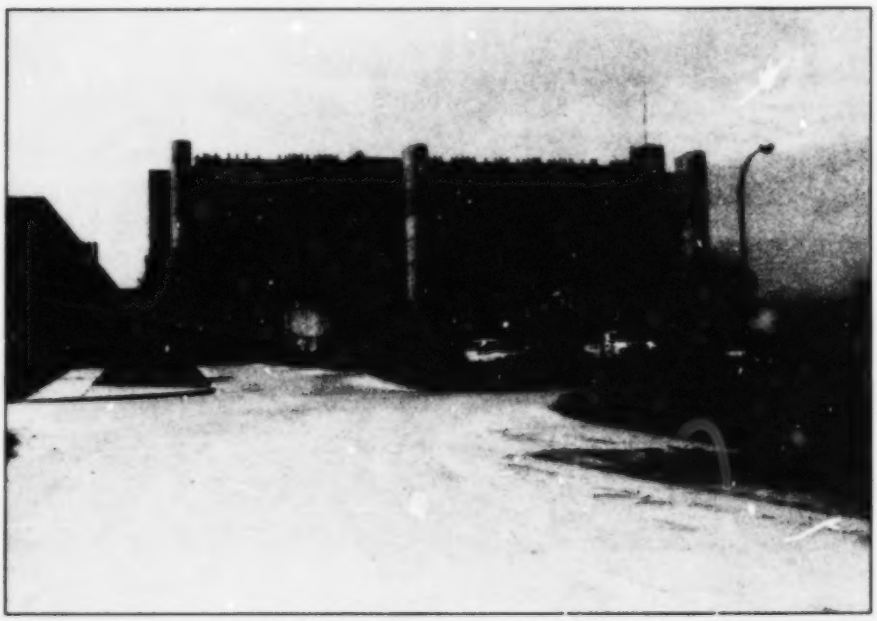

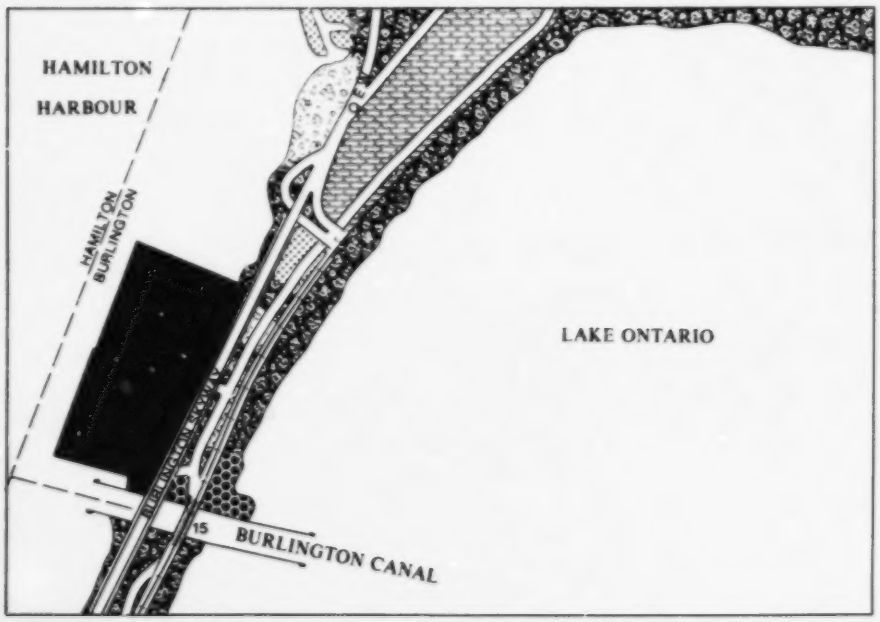

SCALE/ÉCHELLE 1:25,000

0 250
m

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 11

Surrey Park PMQ
Résidences familiales du Parc Surrey

Tudor, Hanover and Rebecca Streets, Oakville
Rues Tudor, Hanover et Rebecca, Oakville

OWNER PROPRIÉTAIRE
ND DN

CRPI RIC
3524001 026 DN DO 10240

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

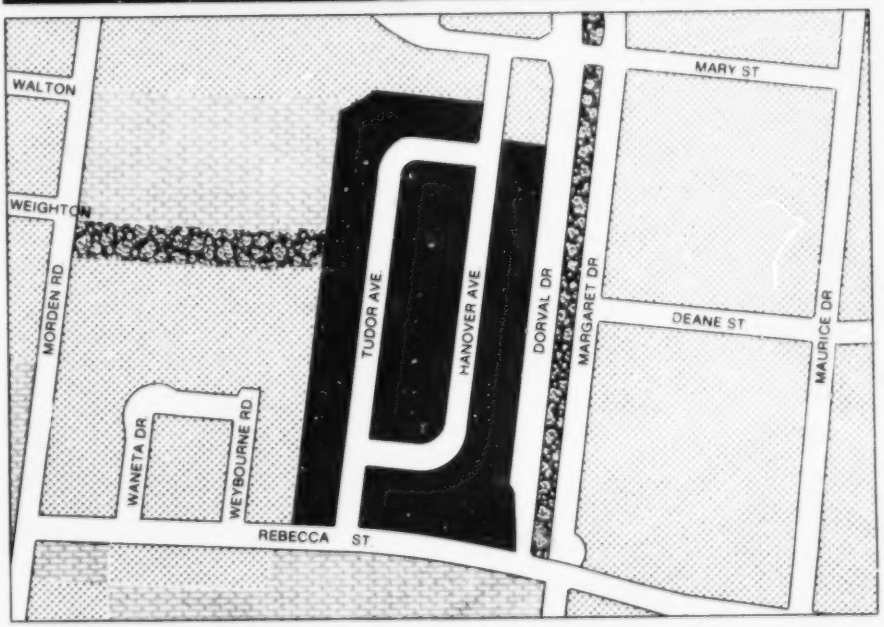

SCALE / ÉCHELLE 1:6000

0 60
m

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 12

Oakville Armoury
Manège militaire d'Oakville

2 Thomas Street, Oakville
2, rue Thomas, Oakville

OWNER PROPRIÉTAIRE
ND DN

CRPI RIC
3524001 026 DND0 10241

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

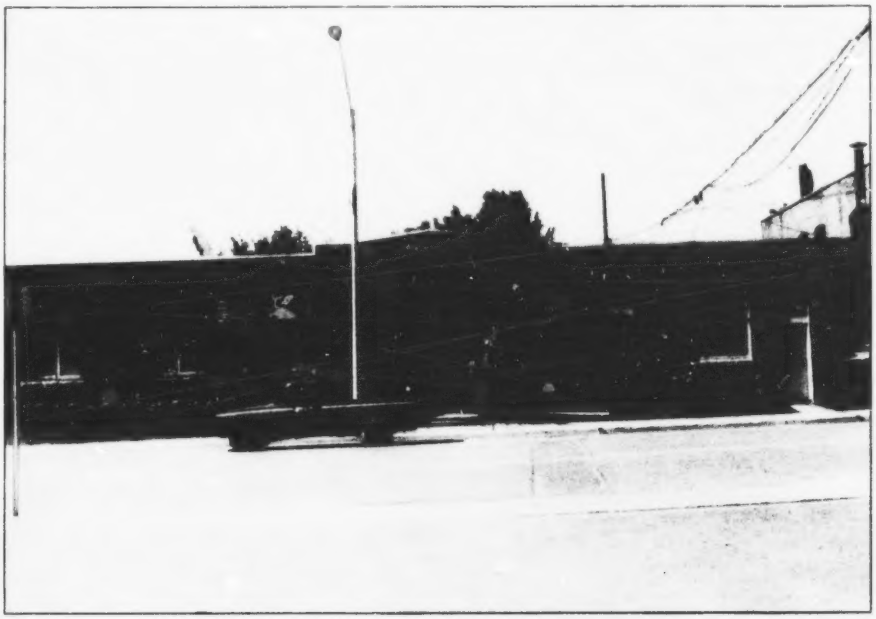

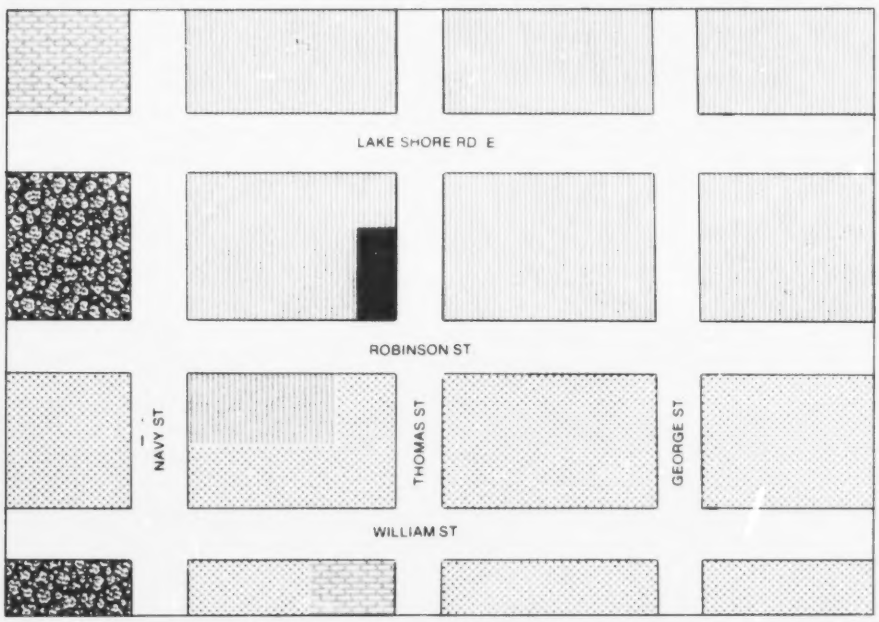

SCALE ÉCHELLE 1:3000

0 30
m

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 13

Georgetown Armoury
Manège militaire de Georgetown

Park Avenue, Georgetown
Avenue Park, Georgetown

OWNER PROPRIÉTAIRE
ND DN

CRPI RIC
3524015 003 DNDO 10274

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

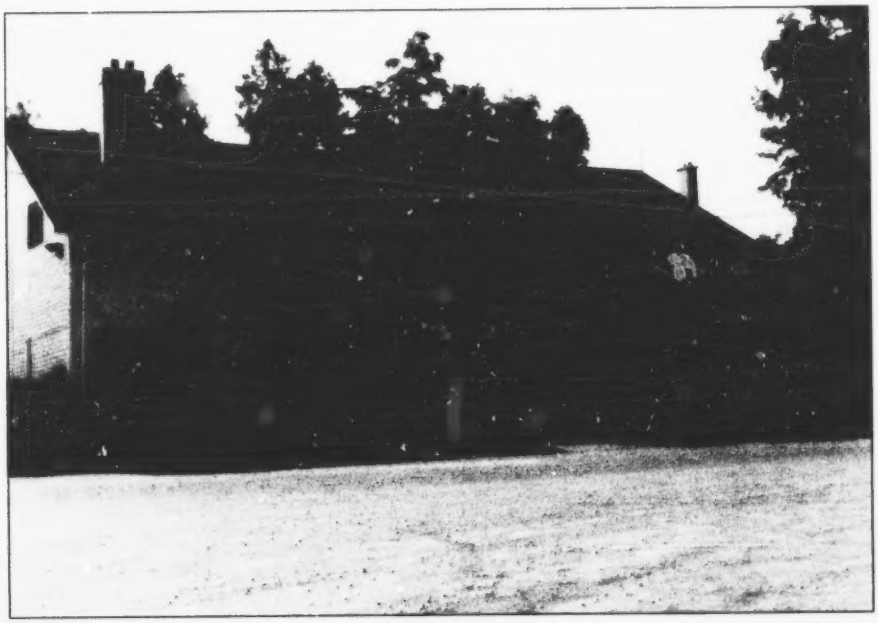

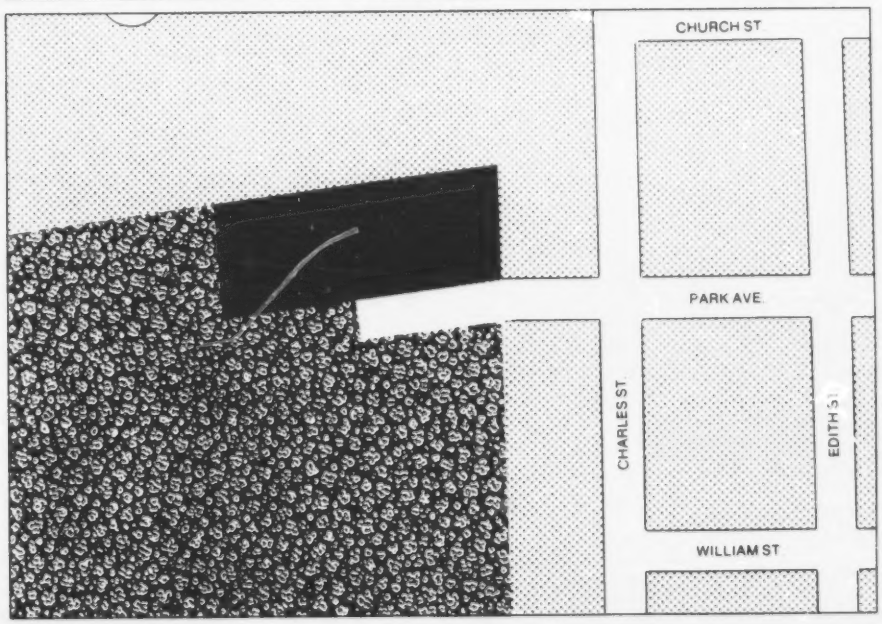

SCALE ÉCHELLE 1:3125

0 31
m

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 14

CBL-CJBC Transmitters
Émetteurs CBL-CJBC

8th Line, Hornby
Chemin 8ième, Hornby

OWNER PROPRIÉTAIRE
CBC SR-C
CRPI RIC
3524015 003 CBC0 10272
STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

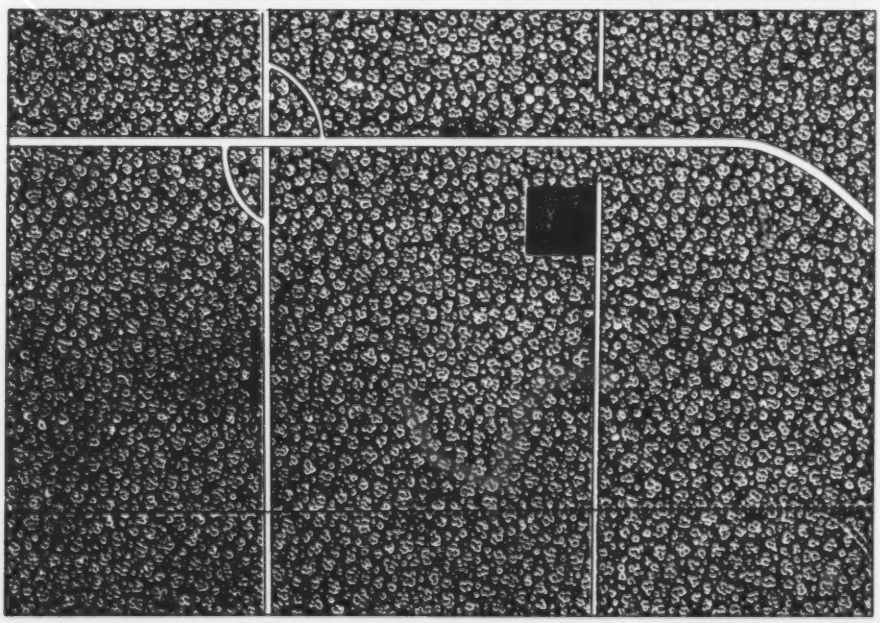

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

SCALE / ÉCHELLE 1:44000

0 440
m

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 15

Burlington Lift Bridge
Pont-levis de Burlington

Burlington

OWNER PROPRIÉTAIRE
PWC TPC

CRPI RIC
3524002 007 DPWO 10253

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

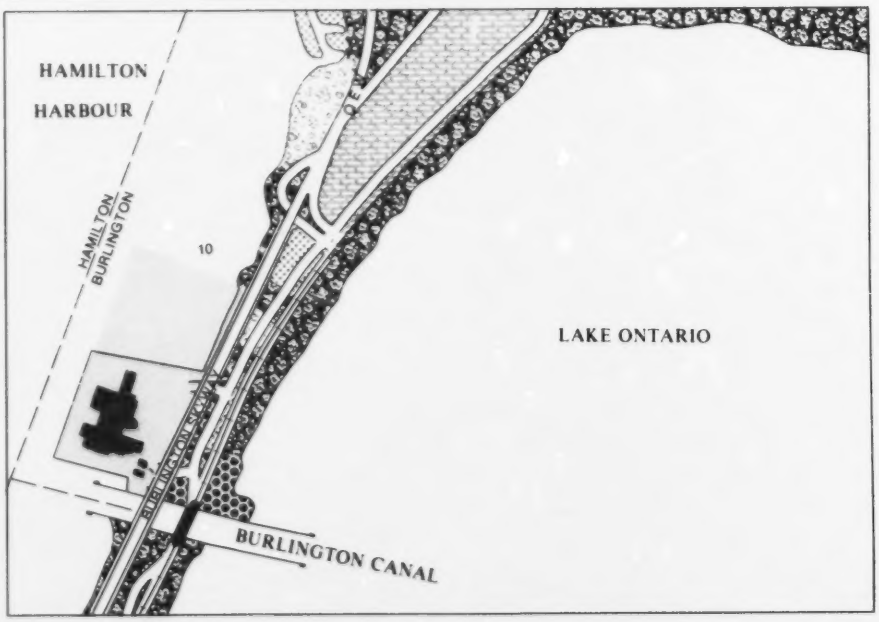

SCALE ÉCHELLE 1:25,000

0 250
m

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

PROPERTY PROFILE
PROFIL DE LA PROPRIÉTÉ

Site 16

Bronte Harbour-Wharfsite
Port de Bronte et quai

Oakville

OWNER PROPRIÉTAIRE
F&O SCH,PWC-P&O PPB,TPC

CRPI RIC:
3524001 026 DI O1 30048, DI O0 30182,
DPW0 01044

STUDY YEAR ANNÉE D'ÉTUDE
1984

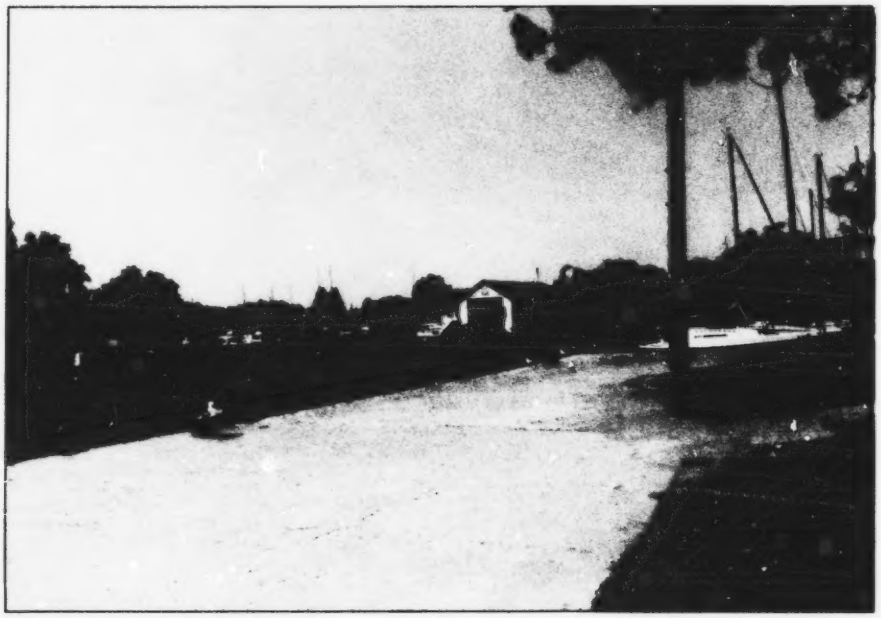

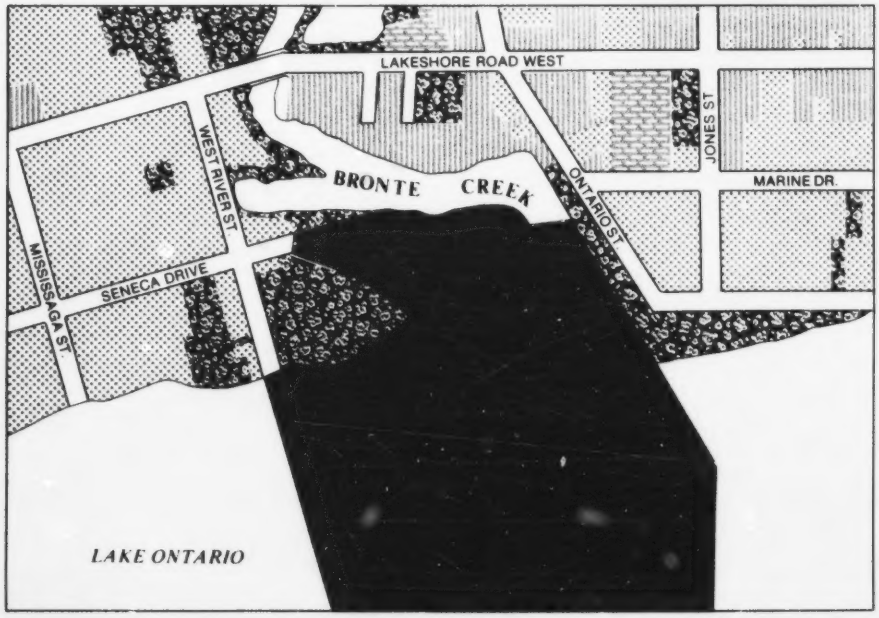

LEGEND / LÉGENDE

FEDERAL PROPERTY STRUCTURE LAND	PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE STRUCTURE TERRAIN
OTHER FEDERAL PROPERTIES	AUTRES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES
RESIDENTIAL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	COMMERCIAL
INSTITUTIONAL	INSTITUTIONNEL
INDUSTRIAL	INDUSTRIEL
TRANSPORTATION AND UTILITIES	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
OPEN SPACE AND RECREATION	ESPACE VERT ET RÉCRÉATION
UNDEVELOPED	NON AMÉNAGÉ

SCALE/ÉCHELLE 1:8000

0 80
m

ANNEXE A

GLOSSAIRE

Vie économique

La période pendant laquelle il est prévu qu'une propriété sera utile et profitable. La période pendant laquelle la propriété produira un revenu en sus du loyer économique du terrain. Cette période ne peut jamais dépasser, et est généralement plus courte que la durée physique.

Excédentaire

Qui n'est plus requis à des fins d'exploitation par un ministère donné. Voir "Marche à suivre relative aux propriétés excédentaires".

Gestion foncière fédérale - (GFF)

Selon la politique de la GFF, les ministères doivent planifier l'acquisition, l'utilisation et la disposition de leurs terrains de manière à respecter le principe voulant que les biens-fonds fédéraux soient administrés de manière à assurer des services gouvernementaux efficaces tout en réalisant les objectifs globaux sociaux, économiques et écologiques.

Superficie brute (extérieure)

Surface mesurée à partir de la face extérieure du mur extérieur d'un immeuble, jusqu'à la face extérieure du mur extérieur opposé; ce calcul permet de connaître la superficie de chaque plancher, sans déduction pour les ouvertures s'y trouvant. Si des balcons et des mezzanines se trouvent à l'intérieur de la ligne des murs extérieurs (c'est-à-dire qu'ils ne font pas saillie), la surface de ces éléments devra être mesurée également et être incluse.

Désignation patrimoniale

Bureau d'évaluation des édifices fédéraux à valeur patrimoniale - (BEEFP). Organisme consultatif interministériel chargé d'identifier et d'évaluer les édifices patrimoniaux (de 40 ans et plus) propriété du gouvernement fédéral, et de veiller à la préservation et à l'utilisation de ces édifices. Il existe deux catégories d'édifices, soit:

Édifices classifiés - édifice fédéral à valeur patrimoniale ayant été identifié par le gouvernement canadien comme ayant une valeur patrimoniale de premier ordre.

Édifices reconnus - édifice fédéral à valeur patrimoniale ayant été identifié par le gouvernement canadien comme ayant une valeur patrimoniale de second ordre.

À suivre

La recommandation qu'une propriété est à surveiller signifie qu'il faut veiller à déterminer si le problème identifié a été solutionné suite à la mesure prévue.

Espace non habitable

Espace qui, pour des motifs tenant de son type ou de son état, est inapte à satisfaire aux exigences du client.

Propriété

Ce terme désigne généralement un terrain avec les constructions y érigées.

Surface de plancher louable

La surface délimitée par les murs extérieurs d'un bâtiment, calculée à partir de la surface intérieure d'un mur extérieur jusqu'à la surface intérieure du mur extérieur opposé, exception faite des cas où les murs extérieurs sont constitués de 50% et plus de vitrage. Dans ce dernier cas, la surface est calculée en mesurant à partir de la face la plus proche à l'intérieur, de tel vitrage, jusqu'à la face intérieure du mur ou du vitrage opposé, selon le cas. La surface calculée doit comprendre les colonnes et les saillies faisant corps avec la charpente mais exclure la gaine technique du bâtiment (c'est-à-dire chaufferie, escaliers publics, etc.).

À revoir

La recommandation à revoir une propriété signifie que ladite propriété doit faire l'objet d'une réévaluation à une date déterminée.

Formalités relatives aux propriétés excédentaires

Lorsqu'un ministère ou un organisme fédéral n'a plus besoin d'une propriété (terrain aménagé ou non aménagé, y compris terrain dans l'eau) une formule "Avis de propriété excédentaire", de TPC devra être remplie et distribuée aux autres ministères. Si un ministère exprime le désir d'acquérir la propriété, TPC considérera ce fait et fera les recommandations en ce sens au Comité consultatif du Conseil du Trésor chargé de la gestion foncière fédérale. Lorsque le gouvernement fédéral n'a pas d'intérêt dans la propriété, elle pourra être déclarée excédentaire afin qu'on en dispose aux termes de la Loi sur les biens excédentaires de la Couronne. Les propriétés excédentaires sont soumises aux lignes directrices sur la disposition du Service de l'immobilier quant à l'ordre de priorité à suivre (gouvernement provincial, municipal, appel d'offres, etc.) quant aux conditions de la vente, ou encore de la location. Les constructions (sans terrain) déclarées excédentaires aux termes de la Loi sur les biens excédentaires aux termes dela Loi sur les biens excédentaires de la Couronne, n'ont pas à faire l'objet d'une étude de la part du CCCT/GFF.

Surface de plancher utilisable

Il s'agit de la surface délimitée par les murs extérieurs, mesurée et calculée de la même façon que dans le cas de la "Surface louable", à l'exclusion toutefois des espaces de services desservant un étage ou un immeuble et désignés "espaces accessoires" (c'est-à-dire les salles de toilette, cafétérias, etc.).

ANNEXE B

ABRÉVIATIONS

Abréviations - Ministères et organismes

AAC	Affaires des Anciens combattants
Agr	Agriculture Canada
CDBC	Corporation de disposition des biens de la Couronne
SRC	Société Radio-Canada
CCC	Cons mmation et Corporations Canada
EIC	Emploi et Immigration Canada
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logements
CN	Canadien national
MDC	Ministère des Communications
PC	Postes Canada
SCC	Service correctionnel Canada
EC	Environnement Canada
EC-SPE	Service de protection de l'environnement
EC-DGEI	Direction générale des eaux intérieures
EC-PC	Parcs Canada
P&O	Pêches et Océans
DN	Ministère de la défense nationale
AAC	Affaires des anciens combattants
ATG	Agence de communications gouvernementales
SBSC	Santé et Bien-être social Canada
Trav	Ministère du Travail
ONF	Office national du film
CNLC	Commission nationale des libérations conditionnelles
CFP	Commission de la Fonction publique du Canada
TPC	Travaux publics Canada
RC-DA	Revenu Canada Douanes et Accises
GRC	Gendarmerie royale du Canada
SG	Solliciteur général
SE	Secrétariat d'État
ASC	Approvisonnements et Services Canada
TC	Transports Canada
TC-GCC	Garde côtière canadienne
TC-CCT	Transports Canada Commission canadienne des Transports
Parks	Parcs Canada

Abréviations générales

CR	Collectivité recensée
QCA	Quartier central des affaires
INCA	Institut national canadien pour les aveugles
RIC	Répertoire immobilier central, TPC
BEÉFP	Bureau d'évaluation des édifices fédéraux à valeur patrimoniale
PAQ	Programme d'amélioration de quartier
CGDO	Corporation de gestion des déchets de l'Ontario
PARL	Programme d'aide à la rénovation de logements
CCCT/GFF	Comité consultatif du Conseil du Trésor chargé de la gestion foncière fédérale, dont le président est un représentant du Secrétariat du Conseil du Trésor, et les membres permanents des représentants de TPC, EC et SCHL

ANNEXE C

RAPPORTS DUC PUBLIÉS

Terre-Neuve

Saint-Jean

Nouvelle-Écosse

Halifax-Dartmouth
Sydney

Nouveau-Brunswick

Fredericton
Moncton
Saint-Jean

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Québec

Gaspé/Îles-de-la-Madeleine
Granby
Haut-Saguenay
Lac Saint-Jean
Bas Saint-Laurent
Île de Montréal/Laval/Longueuil
Communauté urbaine de Québec
Rive-Nord de Montréal
Rive-Sud de Montréal
Sherbrooke
Sorel
Saint-Hyacinthe
Région de Trois-Rivières
Valleyfield

Colombie-Britannique

Vallée de la Fraser
Kootenays
Région d'Okanagan
Vancouver
Île de Vancouver
Victoria

Territoires du Nord-ouest

Yellowknife

Ontario

Cornwall
Durham
Guelph
Hamilton
Kingston
Kitchener-Waterloo
London
Toronto métropolitain
Corridor Gananoque-Morrisburg
Mississauga
Région de Niagara
North Bay
Oakville
Peterborough
Municipalité régionale de Peel
Municipalité régionale de Waterloo
Municipalité régionale de York
Sault Sainte-Marie
Sudbury
Thunder Bay
Timmins
Windsor

Manitoba

Winnipeg

Saskatchewan

Regina
Saskatoon
Prince Albert

Alberta

Calgary
Edmonton
Red Deer

Région de la Capitale nationale

Région de la Capitale nationale

Yukon

Whitehorse

WELLINGTON

WELLINGTON

ACTON

GEORGETOWN

HALTON HILLS

MILTON

PEEL

30 SIDE ROAD

25 SIDE ROAD

20 SIDE ROAD

17 SIDE ROAD

15 SIDE ROAD

10 SIDE ROAD

22 SIDE ROAD

FIRST LINE

SECOND LINE

GUELPH LINE

FOURTH LINE

FIFTH LINE

SIXTH LINE

NINTH LINE

TENTH LINE

HWY 7

HWY 401

HWY 25

C.N.R.

C.P.R.

CHURCHILL RD

TRAFALGAR RD

EIGHTH LINE

MOUNTAINVIEW RD

STEELES AVE

CAMPBELLVILLE RD

JAMES SNOW PKWY

DARBYVILLE

BROOKVILLE

MOFFAT

HALTONVILLE

CAMPBELLVILLE

KELSO

HILTON FALLS RESERVOIR

SCOTCH BLOCK RESERVOIR

FAIRY LAKE

LIMEHOUSE

STEWARTTOWN

GREEYSIDE

ASHGROVE

HORNBY

NORVAL

ROGERS

BLUE SPRINGS CR

TWELVE MILE CR

SIXTEEN CR

BLACK CR

CREDIT RIVER

FOUR MILE CR

LEGEND OF FEDERAL PROPERTIES
LEGENDE DES PROPRIETES FEDERALES

REGIONAL MUNICIPALITY OF HALTON/MUNICIPALITE REGIONALE DE HALTON
ONTARIO

	Owner Designation and Title Propriétaire et titre		Address Adresse	Site Area (ha) Superficie (ha)
1.	CP PC	Campbellville Post Office Bureau de poste de Campbellville	Campbellville Road, Campbellville Chemin Campbellville, Campbellville	0.12
2.	CP PC	Milton Post Office Bureau de poste de Milton	25 Brown Street, Milton 25, rue Brown, Milton	0.27
3.	CP PC	Burlington Postal Station B Succursale postale B de Burlington	1369 Guelph Line, Burlington 1369, rue Guelph, Burlington	0.44
4.	CP PC	Burlington Post Office Bureau de poste de Burlington	688 Brant Street, Burlington 688, rue Brant, Burlington	0.63
5.	CP PC	Canada Post Building, Oakville Immeuble de Postes Canada, Oakville	197 Church Street, Oakville 197, rue Church, Oakville	0.30
6.	CP PC	Georgetown Post Office Bureau de poste de Georgetown	112 Guelph Street, Georgetown 112, rue Guelph, Georgetown	0.36
7.	CP PC	Canada Post Building, Acton Immeuble de Postes Canada à Acton	45 Bower Street, Acton 45, rue Bower, Acton	0.24
8.	TC TC	Toronto Radio Beacon Radiophare d'alignement de piste	Concession 2, Burlington Concession 2, Burlington	0.32
9.	TC TC	Canada Coast Guard Radio Station Station radio de la Garde côtière canadienne	Highway 5, Oakville Route 5, Oakville	5.83
10.	EC EC	Canada Centre for Inland Waters Centre canadien pour les eaux intérieures	867 Lakeshore Road, Burlington 867, chemin Lakeshore, Burlington	41.0
11.	ND DN	Surrey Park PMQ Résidences familiales du Parc Surrey	Tudor, Hanover and Rebecca Streets, Oakville Rues Tudor, Hanover et Rebecca, Oakville	8.74
12.	ND DN	Oakville Armoury Manège militaire d'Oakville	2 Thomas Street, Oakville 2, rue Thomas, Oakville	0.08
13.	ND DN	Georgetown Armoury Manège militaire de Georgetown	Park Avenue, Georgetown Avenue Park, Georgetown	0.05

HAMILTON-WENTWORTH

PEEL

CAMPBELLVILLE

CAMPBELLVILLE RD.

HILTON FALLS RESERVOIR

KELSO

C.P.R.

STEELES AVE

CRAWFORD LAKE

MAIN ST.

MILTON

ONTARIO ST.

THOMPSON RD.

DERRY RD.

AGERTON

TREMAINE RD.

FIRST LINE

HWY 25

SIXTEEN MILE CR.

THIRD LINE

FOURTH LINE

FIFTH LINE

SIXTH LINE

TRAFALGAR RD.

EIGHTH LINE

BRITANNIA RD.

DRUMQUIN

BOYNE

OMAGH

MILTON

HORNBY

JAMES SNOW PKWY.

STEELES AVE

LOWER BASE LINE

BURNHAMTHORPE RD.

EAST SIXTEEN MILE CR.

C.N.R.

KILBRIDE

TWELVE MILE CR.

LOWVILLE

BRITANNIA RD.

BURLINGTON

LAKE MEDAD

CEDAR SPRINGS RD.

BURNHAMTHORPE ROAD

FISHER'S POND

PROPOSED HIGHWAY 403

TWELVE MILE CR.

OAKVILLE

HWY 5 (DUNDAS ST.)

PALERMO

SIXTEEN MILE CR.

FOURTEEN MILE CR.

BRANT STREET

UPPER MIDDLE RD.

SHORE ACRES CR.

APPLEBY CR.

SHELDON CR.

TUCK CR.

GUELPH LINE

BRONTE CR.

MORRISON

WEDGEWOOD

CHANNEL

NINTH LINE

HWY 403

GRINDSTONE CR.

WATERDOWN ROAD

FALCON CR.

INDIAN CR.

CON I N.D.S.

CON II N.D.S.

CON III S.D.S.

8.	TC TC	Toronto Radio Beacon Radiophare d'alignement de piste	Concession 2, Burlington Concession 2, Burlington	0.32
9.	TC TC	Canada Coast Guard Radio Station Station radio de la Garde côtière canadienne	Highway 5, Oakville Route 5, Oakville	5.83
10.	EC EC	Canada Centre for Inland Waters Centre canadien pour les eaux intérieures	867 Lakeshore Road, Burlington 867, chemin Lakeshore, Burlington	41.0
11.	ND DN	Surrey Park PMQ Résidences familiales du Parc Surrey	Tudor, Hanover and Rebecca Streets, Oakville Rues Tudor, Hanover et Rebecca, Oakville	8.74
12.	ND DN	Oakville Armoury Manège militaire d'Oakville	2 Thomas Street, Oakville 2, rue Thomas, Oakville	0.08
13.	ND DN	Georgetown Armoury Manège militaire de Georgetown	Park Avenue, Georgetown Avenue Park, Georgetown	0.05
14.	CBC RC	CBC-CJBC Transmitters Emetteurs CBC-CJBC	8th Line, Hornby 8e voie, Hornby	20.23
15.	PWC TPC	Burlington Channel Vertical Lift Bridge Pont-levis de Burlington	Burlington Burlington	1.9
16.	F&O P&O	Bronte Harbour Wharf Site Port de Bronte et Quai	Oakville Oakville	16.9

Source: Regional Municipality of Halton Base Map

La carte de base provient de la Municipalité régionale d'Halton

HAMILTON-WENTWORTH

BURLINGTON

MILTON

OAKVILLE

HAMILTON HARBOUR

LAKE ONTARIO

HWY 5 (DUNDAS ST.)

BRITANNIA RD

LOWER BASE LINE

BURNHAMTHORPE RD

BURNHAMTHORPE ROAD

PROPOSED HIGHWAY 403

HWY 403

UPPER MIDDLE RD.

QUEEN ELIZABETH WAY

PLAINS RD W

NORTH SHORE BLVD

LAKESHORE RD

FAIRVIEW ST

NEW ST

REBECCA ST

SPEERS RD

LAKESHORE RD

CEDAR SPRINGS RD

BRANT STREET

WATERDOWN ROAD

KING RD

GUELPH LINE

APPLEBY LINE

WALKERS LINE

BRONTE RD

THIRD LINE

FOURTH LINE

SIXTH LINE

EIGHTH LINE

NINTH LINE

TREMAINE RD

TRAFALGAR RD

KERR ST.

LOWVILLE

DRITANNIA RD

BOYNE

OMAGH

DRUMQUIN

LAKE MEAD

FISHER'S POND

PALERMO

MORRISON

WEDGEWOOD CHANNEL

HAGER RAMBO CHANNEL

ROSELAND CR

TWELVE MILE CR

FOURTEEN MILE CR

SIXTEEN MILE CR

BRONTE CR

MORRISON CR

JOSHUAS CR

INDIAN CR

C.N.R.

C.P.R.

QUEEN ELIZABETH WAY

REGIONAL MUNICIPALITY OF/ MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE HALTON ONTARIO

FEDERAL PROPERTY
PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE

SCALE 1:75750 ÉCHELLE

METRES 0 5000 METRES

Public Works Canada / Travaux publics Canada